

CAPC

Travail en cours

No. 23



Commission économique
pour l'Afrique

Centre africain pour les politiques commerciales

Evaluation de l'impact de l'accord de partenariat économique entre les pays de la COMESA et l'Union européenne

Stephen Karingi, Nassim Oulmane, Mustapha Sadni-Jallab,
Rémi Lang, Romain Pérez et Idrissa Ouedraogo

Septembre 2005



Le CAPC est un projet de la Commission économique pour l'Afrique soutenu financièrement par le Fonds canadien pour l'Afrique

La présente publication a été réalisée avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement.

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la CEA et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication. Les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux des Nations Unies.

CAPC

Travail en cours



Commission économique
pour l'Afrique

Evaluation de l'impact de l'accord de partenariat économique entre les pays de la COMESA et l'Union européenne

Stephen Karingi, Nassim Oulmane, Mustapha Sadni-Jallab,
Rémi Lang, Romain Pérez et Idrissa Ouedraogo

Table des matieres

Introduction.....	1
1. Des enjeux des négociations des APE	2
1.1 La délicate transition des accords de Lomé	2
1.2 Quelles perspectives pour la COMESA ?	4
2. Approche générale.....	8
2.1 Pourquoi utiliser un modèle d'équilibre général ?.....	8
2.2 Pourquoi utiliser un modèle en équilibre partiel ?.....	9
3. Analyse en équilibre général	10
3.1 Le scénario de référence	10
3.2 Scénarios pour les Accords de Partenariat Economique entre l'UE et les pays d'Afrique Subsaharienne	11
3.3 Résultats des simulations	12
Demande et rémunération des facteurs de production	16
4. Analyse en équilibre partiel	20
4.1 Scénario de libéralisation	20
4.2 Création et détournement de commerce.....	20
Conclusion.....	27
Bibliographie.....	29
Annexes.....	30

Introduction

L'Union européenne a entrepris d'importantes réformes dans ses relations avec les pays ACP en introduisant la règle de la réciprocité. Les pays bénéficiaires des accords de Lomé conserveront leurs avantages, mais devront en retour accorder des préférences tarifaires symétriques à l'Union européenne. Cet engagement réciproque en matière de politique commerciale constitue une composante essentielle des accords de partenariat économique, et devrait conduire à terme à la mise en place de Zone de Libre Echange entre l'Union européenne et les pays ACP.

Cette question de la réciprocité soulève cependant des questions importantes. La suppression des tarifs douaniers africains sur les importations en provenance de l'Europe pourrait avoir des répercussions considérables sur les économies africaines. Une baisse des tarifs devrait induire une hausse des importations européennes au détriment des producteurs locaux, mais également des importations des régions non-européennes. Pareillement, la réduction des tarifs douaniers devrait conduire à des baisses significatives des revenus publics, et donc des dépenses publiques. En revanche, cette réduction pourrait être synonyme de baisse du prix des importations européennes pour le consommateur africain, et donc d'amélioration du bien-être.

L'objet de cette étude est d'évaluer l'impact économique du volet commercial de l'APE entre les pays d'Afrique de l'Est et de l'Union européenne. Pour cela nous utilisons deux méthodologies complémentaires, une approche en équilibre général et une seconde en équilibre partiel. En effet, les accords commerciaux plurilatéraux ont des implications sur les échanges de biens et de facteurs, les prix et les spécialisations des différentes économies, et sur leur structure productive. Les instruments de politique commerciale ont aussi des effets directs et indirects sur les prix relatifs des biens produits dans différents secteurs d'un pays donné. En raison des différentes interactions sectorielles, il est nécessaire d'utiliser des modèles d'équilibre général pour appréhender les conséquences économiques d'une modification des instruments de politique commerciale, comme celles induite par ce type d'accord de partenariat.

Cependant, la majorité des pays africains ne sont pas individuellement présents dans les bases de données associées à ce type de modèles. Seulement quelques-uns sont présents individuellement, alors que la plupart font partie d'ensembles agrégés, comme c'est le cas des pays de la COMESA. L'utilisation du modèle WITS/SMART permet donc de compléter l'analyse en équilibre général qui utilise une base de données qui ne permet pas d'appréhender les spécificités nationales

La présente étude est composée de quatre parties. Dans un premier temps, sont exposés les enjeux des négociations sur les APE pour la COMESA (1). Après avoir présenté l'approche méthodologique retenue pour quantifier l'impact des accords APE sur cette sous-région (2), l'attention est portée aux résultats des simulations en équilibre général (3), et en équilibre partiel (4).

1. Des enjeux des négociations des APE

1.1 La délicate transition des accords de Lomé

Les relations de coopération entre l'Europe et l'Afrique Sub-Saharienne (ASS) ne sont pas récentes. Elles remontent aux lendemains des indépendances où l'Europe a cherché à renforcer ses relations avec les anciennes colonies et à accompagner leurs processus de développement économique. Cette coopération a connu une évolution majeure au début des années 70 où l'Europe a cherché à mettre un cadre novateur de coopération à travers les accords de Lomé. Ces accords ont constitué à l'époque une innovation majeure en matière de coopération internationale notamment à travers l'appui aux processus de diversification des économies africaines et les efforts en matière de stabilisation des prix des matières premières¹.

La convention de Lomé comportait un certain nombre de principes nouveaux en matière de coopération multilatérale nord-sud et fait référence :

- au droit de chaque Etat de déterminer ses choix politiques, sociaux, culturels et économiques ;
- à la nécessité pour les pays ACP de définir des politiques de développement autonome et autocentré ;
- au développement agricole pour assurer l'indépendance alimentaire des pays ACP ;
- à l'industrialisation, qui devrait jouer un rôle clé dans les politiques de développement ;
- à la nécessité de diversifier la production de ces pays et d'abandonner leur spécialisation excessive ;
- au développement de la coopération et des échanges entre eux..

Cependant, malgré la diversité des outils de coopération commerciale et financière, les Accords de Lomé ont eu peu d'effets sur les échanges commerciaux des pays ACP. Ils n'ont pas pu empêcher une dégradation de la participation des pays ACP aux échanges, ni la permanence de la structure agro-exportatrice de leur commerce. En dépit de ces dispositions, les pays ACP n'ont pas remis en cause leur spécialisation agro-exportatrice dans l'économie internationale, et continuent à jouer le rôle de pourvoyeurs de l'Europe en produits de base. Au-delà, ils n'ont pas été en mesure de mettre en place des dynamiques de croissance forte et compétitive.

Dans ce contexte, l'Europe a cherché à ouvrir un débat sur l'avenir des accords de Lomé en présentant en 1997 un livre vert sur « les relations entre l'UE et les pays ACP à l'aube du XXIème siècle »², tout en prenant en considération deux importantes questions. D'abord, le phénomène de mondialisation et

¹ H. Ben Hammouda, Afrique: Pour un nouveau contrat de développement, Edition l'Harmattan, 2000.

² Commission européenne, livre vert sur les relations entre l'Union Européenne et les pays ACP à l'aube du XXIème siècle, Défis et options pour un nouveau partenariat, Bruxelles, 1997

la nécessité d'insérer ces accords dans cette réalité nouvelle. En effet, la Commission souligne « qu'au plan économique, l'extension de l'économie de marché et la fin des relations exclusives ou privilégiées ont modifié les conditions de l'offre et de la demande sur les marchés internationaux. La conclusion des négociations commerciales du cycle de l'Uruguay crée un contexte multilatéral nouveau, accélérant le processus de mondialisation de l'économie. L'interdépendance s'accroît et s'étend, au-delà des sphères économiques et financières, aux sphères du social et de l'environnement »³¹⁴. De ce point de vue, l'Europe cherche à intégrer la nouvelle convention dans le cadre de la mondialisation de l'économie. Cette réflexion engagée par l'UE a conduit à la négociation d'un nouvel accord de coopération entre l'UE et les pays de la zone ACP, et à la signature en juin 2000 au Bénin, d'un nouvel accord dit de Cotonou.

Entré en vigueur depuis le 1er avril 2003, l'accord de Cotonou a pour objectif de rétablir les équilibres macro-économiques, de développer le secteur privé, d'améliorer les services sociaux, de favoriser l'intégration régionale, de promouvoir l'égalité des chances hommes-femmes, de protéger l'environnement et d'abolir de manière progressive et réciproque les entraves aux échanges commerciaux. L'accord de Cotonou a une durée de vingt ans, avec des révisions possibles tous les cinq ans. Il repose sur cinq piliers interdépendants, le dialogue politique, la participation de la société civile, la lutte contre la pauvreté, une réforme de la coopération financière et des accords commerciaux conformes aux règles de l'OMC. Concernant ce dernier point, l'accord de Cotonou ne détaille pas les dispositions à prendre. Cependant, il propose la poursuite des accords commerciaux non-réciproques de Lomé jusqu'au début de l'année 2008 au plus tard. L'accord stipule clairement, qu'après cette date-limite, un accord commercial compatible avec les règles de l'OMC devra être mis en place. Ceci a, par ailleurs, été validé par les membres de l'OMC lors de la conférence ministérielle de Doha en septembre 2001.

Un des principes de base de l'OMC - le traitement de la nation la plus favorisée (NPF) - stipule qu'une concession commerciale accordée par un Etat membre à un autre devrait être automatiquement étendue à tous les autres membres de l'OMC. Il y a deux exceptions principales à ce principe. La première permet le traitement préférentiel basé sur des préoccupations de développement. La seconde concerne les zones de libre échange (ZLE).

Nous avons vu dans l'introduction que la première exception doit respecter le principe de non-discrimination entre pays de même niveau de développement. Concernant les ZLE, l'article XXIV du GATT définit les modalités sous lesquelles les membres de l'OMC peuvent ne pas respecter la clause NPF. La justification qui sous-tend cette dérogation au principe NPF est que, sous certaines conditions, des accords de libre-échange bénéficient non seulement à leurs membres, mais également à l'économie globale, par la création commerciale qui a comme conséquence un bien-être global accru. Des accords tels que les APE rentreraient dans cette catégorie s'ils sont à caractère réciproque (les deux parties s'offrent un traitement préférentiel symétrique).

³ Commission Européenne, op. cit, p.I.

Cependant, les pays ACP pourraient vouloir explorer la possibilité de maintenir un certain degré d'asymétrie dans leur futur accord avec l'UE. L'article XXIV maintient une certaine ambiguïté en ce qui concerne ce point. En particulier, l'article 8(b) exige que les droits de douane et autres réglementations restrictives du commerce soient éliminés pour "l'essentiel des échanges commerciaux" entre les parties. La signification exacte de "l'essentiel des échanges commerciaux" est fortement discutée. On pense généralement qu'au moins 90 % du commerce doit être libéralisé au terme d'un accord de libre-échange. Cependant, il n'y a aucune confirmation légale à ce niveau. L'accord de libre-échange entre l'Afrique du Sud et l'UE, par exemple, a interprété l'article XXIV de façon non-réciproque. Au terme de cet accord de libre-échange, l'UE a accepté de libéraliser 95% de son commerce avec l'Afrique du Sud, alors que cette dernière acceptait de libéraliser "seulement" 86% de ses importations européennes.

Par ailleurs, en mentionnant "une durée raisonnable", l'article XXIV maintient également une certaine ambiguïté dans les délais de mise en œuvre. Ici aussi, il n'y a aucune interprétation légale ou officielle de ce que pourrait être une durée raisonnable, bien qu'on pense, par convention, qu'il s'agisse de dix ans. Par exemple, l'Afrique du Sud a proposé une période de mise en œuvre de 12 ans, supérieure à celle appliquée par l'UE. Ainsi, cette ambiguïté peut être utilisée pour introduire un certain degré d'asymétrie.

Dans le cadre des APE, la durée de mise en œuvre peut donc être très importante pour les pays africains, car elle détermine le temps nécessaire pour procéder aux ajustements internes avant la libéralisation complète. Or, comme nous le verrons par la suite, les pays africains ne pourront retirer des gains des APE que :

- si la pleine réciprocité est précédée par une intégration régionale approfondie
- et si les délais de mise en œuvre sont suffisamment longs pour procéder aux ajustements internes nécessaires et absorber les coûts d'ajustements qu'entraîne une telle libéralisation.

Enfin, un élément primordial pour les pays africains (et également pour d'autres pays en développement), est que la déclaration de Doha (paragraphe 29) prescrit un effort de clarification de l'article XXIV et du rôle du traitement spécial et différencié dans les accords commerciaux régionaux. Ces points de négociations à l'OMC seront donc d'une importance cruciale et pourraient déterminer la forme future des APE et le degré de flexibilité dont pourraient y bénéficier les pays africains. Une flexibilité suffisante permettrait dès lors de pérenniser l'esprit novateur né à Lomé.

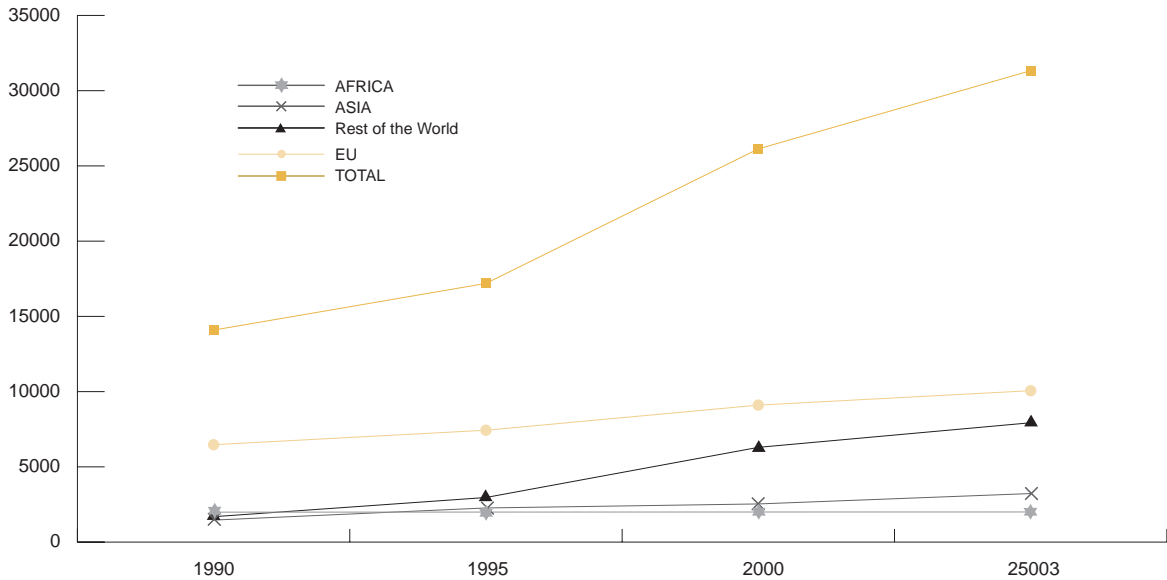
1.2 Quelles perspectives pour la COMESA ?

La COMESA est à l'image de l'Afrique dans son ensemble caractérisée par une marginalisation dans les échanges internationaux, des échanges intra régionaux de faible ampleur et un déséquilibre structurel de

ses échanges commerciaux⁴. Les APE pourront-ils changer la donne ?

Depuis 1970, la part des exportations de la COMESA dans le total des exportations mondiales est passé de 1.3% à 0.4%.

Figure 1: Structure des exportations



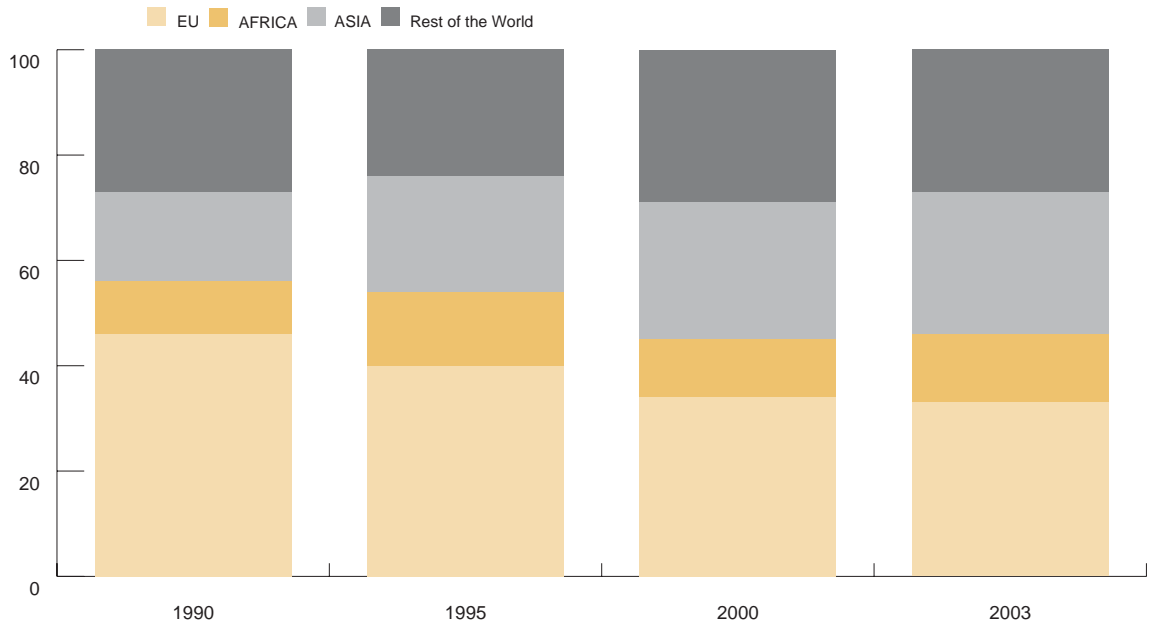
Source Manuel Statistiques de la CNUCED (2004)

Malgré les efforts d'intégration régionale, l'essentiel des échanges de la COMESA a lieu avec des pays non-africains. La libéralisation des échanges de la sous-région n'a pas modifié cette tendance. Le dynamisme commercial de la COMESA résulte essentiellement des échanges avec l'UE, les pays asiatiques et les autres pays développés. Même entre pays africains membres de la COMESA et non-membres de la COMESA, il ne semble pas y avoir de dynamique différenciée. Ainsi, depuis le début des années 1990, les échanges ont cru à un rythme analogue entre les deux groupes.

⁴ Voir Hakim Ben Hammouda, Pourquoi l'Afrique s'est-elle marginalisée dans le commerce international?, Centre Africain pour les Politiques Commerciales, Working Paper, numéro 20.

Les pays asiatiques tendent à devenir des partenaires privilégiés de la sous-région, et pourraient devenir les principaux au détriment de l'UE à échéance rapprochée. Ainsi, entre 1990 et 2003, la part des échanges avec l'Asie⁵ est passée de 17% à 27%, alors que celle des échanges avec l'UE régressait de 46% à 33%.

Figure 2: Partenaires commerciaux de la COMESA

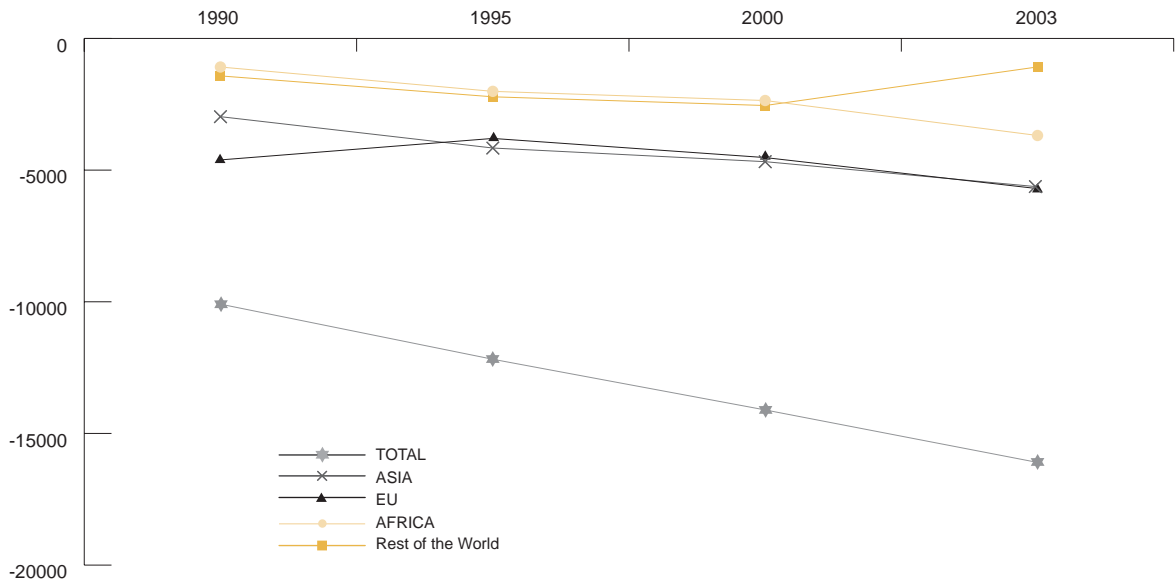


Source Manuel Statistiques de la CNUCED, 2004.

La COMESA souffre d'un déficit structurel de sa balance commerciale, tant vis-à-vis des pays développés que des pays africains. Le développement des importations en provenance des pays asiatiques a été particulièrement rapide, avec un taux de croissance annuel moyen de 8.6% entre 1990 et 2003, et a conduit à la détérioration du solde commercial bilatéral entre la COMESA et l'Asie. Ce déficit commercial bilatéral s'élevait à 5,632 millions de dollars à fin 2003, pratiquement égal au déficit commercial entre la COMESA et l'UE (5,703 millions), et représentait 35% du déficit commercial de la COMESA.

⁵ Mesurée par le total des exportations et des importations de cette région avec la COMESA sur le total des exportations et importations de la COMESA.

Figure 3: Balance commerciale



Source Manuel Statistiques de la CNUCED, 2004

Une analyse en terme de ratio de couverture des importations par les exportations par région confirme ces résultats. Les échanges avec l'Asie sont nettement plus déséquilibrés à la défaveur de la COMESA que ne le sont les échanges avec l'UE et les autres pays développés. Il faut souligner que les échanges avec le reste de l'Afrique sont également déséquilibrés. A la différence des échanges avec l'Asie ou l'UE qui tendent à se rééquilibrer depuis 1990, ces échanges intra africains sont de plus en plus déséquilibrés à la défaveur de la COMESA.

Tableau 1 : Taux de couverture bilatéral (total des exportations sur total des importations par région)

Années	UE	Afrique	Asie	Reste du monde	TOTAL
1990	58%	57%	36%	76%	58%
1995	66%	53%	42%	67%	59%
2000	67%	52%	57%	76%	65%
2003	64%	47%	58%	90%	66%

Source CNUCED, manuel statistique, 2004

2. Approche générale

2.1 Pourquoi utiliser un modèle d'équilibre général ?

L'analyse des politiques commerciales implique l'examen des implications de ses instruments sur la structure productive des économies au niveau national et global. Les instruments de politique commerciale comme les droits de douanes ou les quotas ont des effets directs et indirects sur les prix relatifs des biens produits dans un pays donné. Etant donné que la composition, en termes de biens et services, de la production nationale varie, la demande de facteur de production varie aussi. Par conséquent, dans une économie donnée, il est difficile de concevoir qu'une modification de la politique commerciale ne puisse avoir d'impact que sur un seul secteur. En raison des différentes interactions entre secteurs et de leur force relative dans une économie donnée, il en résulte toujours une modification du poids des productions sectorielles. Ceci, par extension, affecte la composition relative des différents facteurs de production dans les différents secteurs.

Cette modification du poids des productions sectorielles au niveau national peut, dans un contexte de commerce international, être étendu au niveau de l'économie globale. Les changements des prix relatifs des produits et des intrants, induits par une modification de la politique commerciale d'un pays, sont transmis aux industries et aux marchés d'intrants des autres économies avec lesquelles le pays en question commerce. Dès lors, afin que l'analyse des politiques commerciales soit pertinente et que les résultats produits soient robustes, il convient de prendre en compte les interactions sectorielles qui résultent d'une modification des politiques commerciales d'un ou de plusieurs pays. La méthodologie d'équilibre général offre un cadre analytique permettant de prendre en compte les changements de production inter- et intra-sectoriels et par extension les variations de la demande des différents facteurs de production.

Cependant, ces modèles comportent des limites, particulièrement les modèles statiques qui ne tiennent pas compte des effets dynamiques induits par un changement de la politique commerciale. Le modèle GTAP (Global Trade Analysis Project) constitue aujourd'hui le modèle le plus utilisé. GTAP est un modèle multi-régional d'équilibre général calculable (EGC) conçu pour l'analyse en statique-comparative des questions de politique commerciale (Adams et al. 1997). Par ailleurs, on peut aujourd'hui envisager des versions dynamiques à ce modèle. Il peut être utilisé pour appréhender l'effet d'un changement de politique commerciale, au niveau national, bilatéral ou multilatéral, sur la production, l'utilisation des facteurs, les volumes de commerce et sur la répartition induite de bien-être entre pays. Etant donné que le modèle GTAP se polarise sur la re-allocation des ressources entre les secteurs de l'économie, il constitue un instrument idoine pour identifier les secteurs et pays qui gagnent ou qui perdent au changement de politique induit par le volet commercial des APE.

2.2 Pourquoi utiliser un modèle en équilibre partiel ?

Les modèles d'équilibre général constituent un important outil méthodologique dans l'analyse des politiques commerciales, car ils mesurent non seulement les effets directs des changements simulés, mais également les effets indirects (second-round) qui incluent des effets inter-industriels et des ajustements macro-économiques. Cependant, la majorité des pays africains ne sont pas individuellement présents dans les bases de données des modèles globaux, en raison du manque de données désagrégées au niveau de ces pays. Quelques-uns seulement sont présents individuellement, alors que la plupart font partie d'ensembles agrégés. A partir de là, les modèles en équilibre partiel représentent une option alternative pour ces pays qui ne sont pas présents individuellement dans la base.

La distinction principale qui doit être notée au départ est que dans un modèle d'équilibre partiel, les implications inter-sectorielles (second-round effects) d'un changement de politique commerciale ne sont pas prises en considération. De même, les implications inter-régionales comme celles qui peuvent survenir au sein des CER sont ignorées. Les modèles d'équilibre partiel permettent d'analyser les effets de politique commerciale sur la création et le détournement de commerce, le bien-être et même sur des revenus tarifaires.

Malgré ses imperfections, le cadre d'équilibre partiel peut être un outil adéquat pour tenir compte du principe du traitement spécial et différencié en utilisant dans l'analyse des données commerciales détaillées⁶. Les modèles d'équilibre partiel permettent de travailler à un niveau très fin de détail. Ainsi, le modèle utilisé dans nos simulations, WITS-SMART⁷ fournit des informations nettement plus détaillées que des modèles d'équilibre général tel que GTAP, sur la création et le détournement de commerce par pays africain.

⁶ Sur ce point, voir Milner et al. (2002).

⁷ Voir une description du modèle utilisé en annexe

3. Analyse en équilibre général

Dans cette section, nous présentons les résultats des simulations en équilibre général pour l'ensemble de l'Afrique Sub-Saharienne (ASS). Plusieurs scénarios sont présentés, chacun concerne une option possible des négociations d'APE.

3.1 Le scénario de référence

L'accord d'association de Cotonou indique que les APE devraient entrer en vigueur le 1er janvier 2008. Avant cette date, divers accords internationaux auront été mis en œuvre, avec des implications importantes sur le paysage économique mondial. Les principaux événements qui précéderont le lancement des APE sont : l'élargissement de l'UE; le démantèlement des quotas pour le textile et l'habillement ; la mise en œuvre de l'accord de l'Uruguay Round sur le soutien domestique et les subventions à l'exportation ; l'accès complet de la Chine à l'OMC et la conclusion du cycle de Doha.

Il n'est pas aujourd'hui évident de savoir comment les résultats du cycle de Doha affecteront les APE. Par conséquent, nous ne les avons pas intégrés dans le scénario de référence. Par contre, on tiendra compte de quatre évolutions importantes.

Élargissement de l'UE: Une politique commerciale harmonisée et intégrée sera mise en place dans l'UE avant que les APE n'entrent en vigueur. Afin d'en tenir compte, nous avons supprimé tous les tarifs et subventions à l'exportation aussi bien que les barrières non-tarifaires entre l'UE-15 et les nouveaux dix membres. Nous avons également éliminé les entraves au commerce entre les 10 nouveaux membres de l'UE. Enfin, tous les secteurs des nouveaux membres ont le même niveau de protection, vis-à-vis du reste du monde, que celui de l'UE-15 au moment de l'accession. Ceci signifie que certains des taux de droits appliqués par les nouveaux membres de l'UE ont augmenté ou ont été réduits jusqu'aux niveaux de ceux des anciens membres de l'UE.

Élimination des quotas de l'AMF (Mise en place de l'accord Textiles-Vêtements): On s'attend à ce que l'élimination progressive de l'accord multifibre sur les textiles et l'habillement ait des implications significatives pour les pays en voie de développement. Il était donc important d'en tenir compte. Comme dans d'autres études sur le sujet, l'élimination des quotas a été prise en compte à travers l'élimination des équivalents en taxe à l'exportation vers les marchés des pays développés en particulier.

Mise en oeuvre de l'Uruguay Round : L'UE est traditionnellement un grand utilisateur de subventions

à l'exportation et de soutien domestique particulièrement dans l'agriculture. Tandis qu'on s'attend à ce que les négociations du cycle de Doha aboutissent à un accord qui aura des effets sur ces deux piliers, le scénario de référence prévoit une réduction de 20 pour cent pour les soutiens domestiques dans les pays développés et 13 pour cent pour les pays en voie de développement. Dans le cas des subventions à l'exportation dans l'agriculture, les réductions sont respectivement de 36 pour cent et 24 pour cent pour les pays développés et en voie de développement.

Accession de la Chine à l'OMC: L'accès complet de la Chine à l'OMC devrait avoir des conséquences majeures aussi bien sur les pays développés que sur les pays en voie de développement. A la fin de la période d'accession, tous les membres de l'OMC devront imposer des tarifs NPF sur les produits chinois. Ceci est pris en compte dans le scénario de référence en réduisant les tarifs sur les produits chinois au niveau des tarifs NPF appliqués par les membres de l'OMC⁸.

3.2 Scénarios pour les Accords de Partenariat Economique entre l'UE et les pays d'Afrique Subsaharienne

Dans cette étude, nous avons cherché à évaluer l'impact des trois scénarios suivants.

Scénario 1 – Réciprocité de l'ASS aux tarifs préférentiels de l'UE: Un des principes de base des APE est le principe de réciprocité. Ce scénario évalue les implications des APE dans le cas où l'Afrique Sub-Saharienne (ASS) appliquerait le même régime préférentiel à l'UE que celui dont elle bénéficie actuellement de la part de l'UE.

La pleine réciprocité est-elle faisable dans le cadre des APE? L'UE applique généralement de bas tarifs⁹ sur les importations en provenance d'ASS. Par conséquent, tous les tarifs appliqués par l'ASS qui sont au-dessus de ceux appliqués par l'UE sur les produits africains sont réduits au niveau de ces derniers (pleine réciprocité). L'idée générale est que les APE sont négociés essentiellement pour établir une association compatible avec l'OMC et pas nécessairement pour créer une zone de libre échange, qui exigerait la

⁸ Sur la base des tarifs actuellement appliqués sur les marchandises chinoises, les secteurs suivants se sont avérés les plus importants quant à l'accession de la Chine à l'OMC:

- produits d'origine animale, habillement, produits des industries de basses et moyenne technologie dans le cas de l'Afrique sub-Saharienne;

- céréales et produits des industries de basses technologie dans le cas du RDM;

- céréales, autres ressources naturelles et produits des industries de moyenne technologie en Amérique du Nord ;

- autres ressources naturelles, produits des industries de basses et moyenne technologie pour le Japon ; produits des industries de basses et moyenne technologie pour l'Union européenne élargie.

⁹ En raison de l'agrégation de différents produits et régions, la plupart des tarifs que l'UE prélève sur des importations provenant d'ASS sont différent de zéro. Les préférences n'impliquent pas nécessairement l'accès en franchise de droits. La convention de Lomé a donné un accès en franchise de droits à 95% des lignes tarifaires des membres du groupe ACP. Mais avec le temps, les barrières non-tarifaires se sont accumulées et leur équivalent tarifaire ont été pris en compte dans la base de données de GTAP, quand cela a été possible.

pleine libéralisation commerciale¹⁰.

A l'inverse, pour les secteurs, tels que l'agro-industrie, les céréales, le sucre, le bétail et la pêche, les tarifs de l'ASS devraient être augmentés afin de les établir au niveau des tarifs de l'UE. Cependant, nous ne le faisons pas dans ce scénario pour deux raisons. D'abord, dans le cas de l'agro-industrie, il y a les protocoles bœuf et sucre dont tient compte l'agrégation pour l'UE et qui sont très spécifiques. La deuxième raison est que les tarifs de l'UE sont au-dessus des tarifs de l'ASS à cause des crêtes et de l'escalade qui sont des éléments particuliers des négociations. Les protocoles, les crêtes et l'escalade tarifaire sont susceptibles d'être une partie des négociations des APE mais pas en tant qu'élément de la pleine réciprocité. En se basant sur le tableau suivant, la réciprocité devrait être une question importante dans les secteurs tels que les textiles et vêtements ; les secteurs industriels ; et la plupart des secteurs de produits primaires.

Scénario 2 – Approfondissement de l'intégration régionale sans réciprocité: L'accord d'association de Cotonou plaide pour une intégration plus approfondie entre les pays ACP. Dans ce scénario, le principe d'un approfondissement de l'intégration régionale en Afrique est étudié. Le raisonnement qui sous-tend ce deuxième scénario est que la raison pour laquelle la plupart des pays africains n'ont pas pu exploiter les préférences dans le cadre de Lomé est la contrainte de capacité d'offre. Ces pays ont besoin d'établir ces capacités. Ce scénario présente une option où les pays de l'ASS libéralisent le commerce entre eux sans réciprocité immédiate avec les préférences accordées par l'UE, de sorte qu'ils puissent par la suite pouvoir concurrencer les producteurs et les exportateurs européens.

Scénario 3 – Zone de libre échange (ZLE) ASS-UE: Les scénarios 1 et 2 ne considéraient pas nécessairement une association qui déboucherait sur une zone de libre échange. Ainsi, dans le scénario 1, afin de rendre l'association compatible avec l'OMC, les pays d'ASS doivent rééquilibrer le traitement préférentiel qu'ils reçoivent actuellement de l'UE. De son côté, l'UE ne prend aucune mesure sur les protocoles des produits, ainsi que sur les barrières non-tarifaires. L'objectif du deuxième scénario est de fournir un espace pour l'établissement de capacité de production dans les régions de l'ASS avant la réciprocité. Dans ce troisième scénario, on explore l'option d'une ZLE entre l'ASS et l'UE. Dans ce scénario donc, on élimine toutes les entraves au commerce bilatéral entre l'ASS et l'UE.

3.3 Résultats des simulations

Variables macroéconomique, commerce et bien-être : effets agrégés

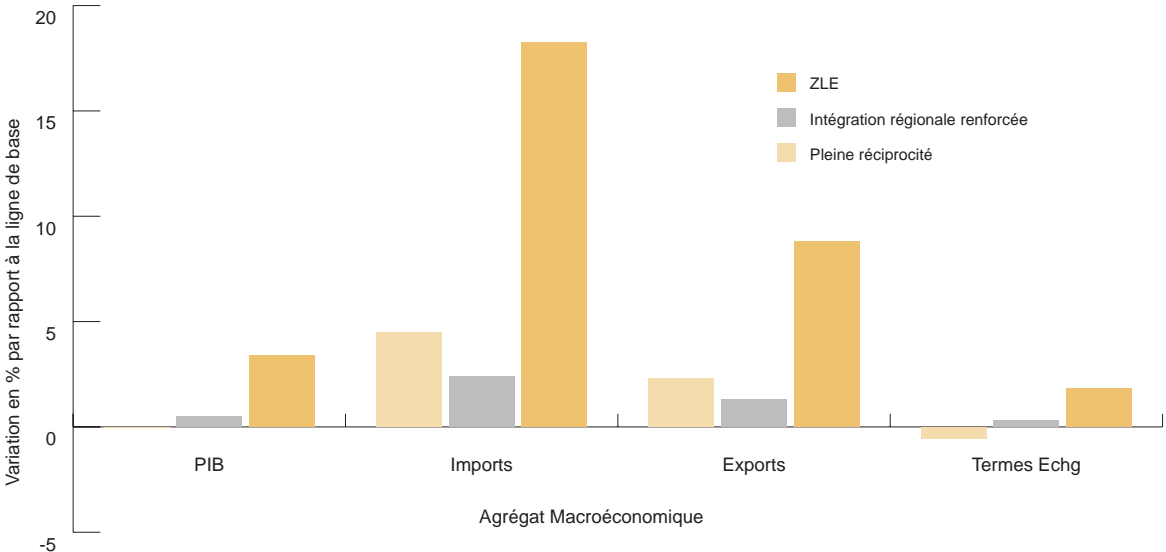
Les résultats détaillés de ces trois scénarios sont présentés dans le tableau 10 en annexe.

¹⁰ Une zone de libre-échange entre l'UE et l'ASS est présentée comme scénario alternatif au cas où les négociations viseraient par la suite l'établissement d'une ZLE plutôt que ce qui est actuellement perçu comme objectif.

S1- Les résultats indiquent que dans le cadre d'une pleine réciprocité, les impacts sur le volume du PIB sont négatifs pour l'ensemble des régions autres que l'UE (graphique 4). Le revenu de l'ASS décline de manière marginale. L'effet de la réciprocité sur l'ASS est davantage prononcé en termes de commerce et de bien-être (mesuré par la variation équivalente). Les importations de l'ASS se développent plus rapidement que ses exportations, et combinée avec la détérioration dans les termes de l'échange, sa balance commerciale diminue de 1,868 milliards USD. L'effet marginal sur le PIB combiné à la dégradation de la balance commerciale et à la détérioration des termes de l'échange, ont, comme conséquence, une perte de bien-être pour la région d'ASS dans le cadre de la pleine réciprocité.

S2- Les entraves au commerce entre les pays africains limitent évidemment la réalisation de gains économiques et de bien-être. L'élimination des barrières tarifaires et non-tarifaires (scénario 2) peut potentiellement augmenter les revenus et le bien-être dans la région (ASS). Comme l'indiquent les graphiques 4 et 5, un scénario où les pays africains libéralisent le commerce entre eux, dans le cadre d'APE sans réciprocité immédiate, a pour conséquence des gains en termes de PIB et de bien-être. Tandis que la balance commerciale indique toujours une détérioration, les autres indicateurs économiques sont positifs pour la région. Les termes de l'échange, qui sous la pleine réciprocité enregistrent une détérioration, s'améliorent dans un scénario d'approfondissement de l'intégration régionale.

Figure 4 : Effets sur le revenu et le commerce de différents Scénarios

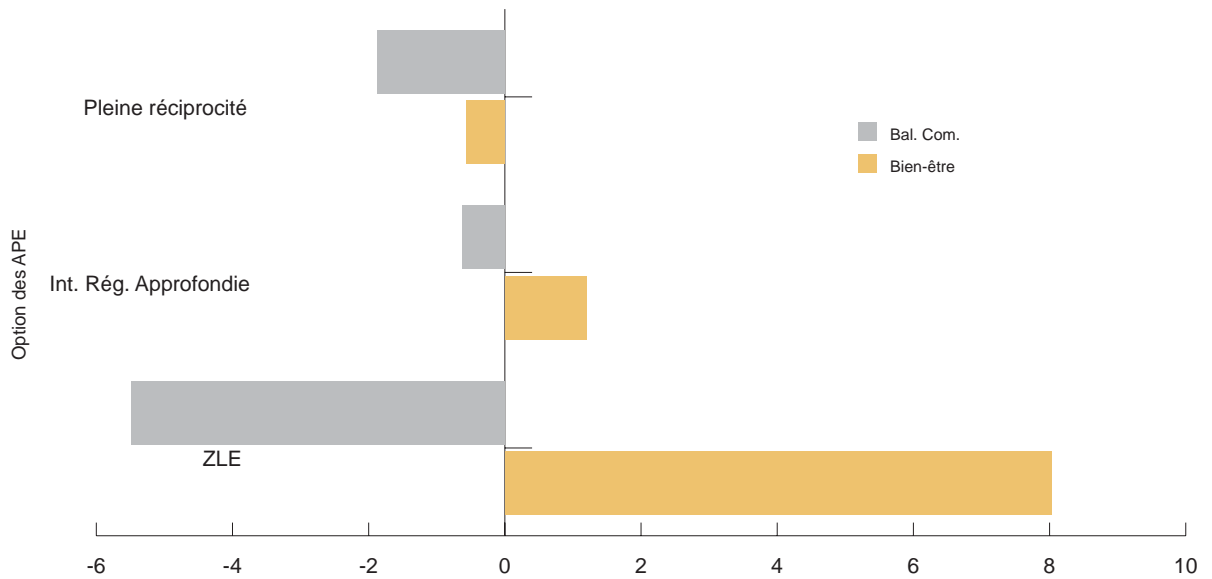


Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

S3- La région d'ASS retire les plus grands bénéfices des APE lorsqu'ils prennent la forme d'une ZLE plutôt que celle d'un accord d'association qui ne prenne pas en compte toutes les entraves au commerce avec l'UE. Le PIB de l'ASS augmenterait de 3.4 % dans un accord de ZLE. Les termes de l'échange seraient également plus favorables.

Si les gains en bien-être et commerciaux seraient meilleurs dans une région d'ASS intégrée, qui n'appliquerait pas de réciprocité immédiate, que dans le cadre d'un APE avec pleine réciprocité, c'est bien une ZLE qui fournirait les gains les plus élevés à la région (plus de 8 milliards USD). Cependant, ces gains se réaliseraient au prix d'ajustements macro-économiques importants coûteux, notamment en termes de balance commerciale.

Figure 5 : Effets sur la Balance commerciale et le Bien-être (milliards USD)



Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

Structure industrielle en ASS: options d'EPA

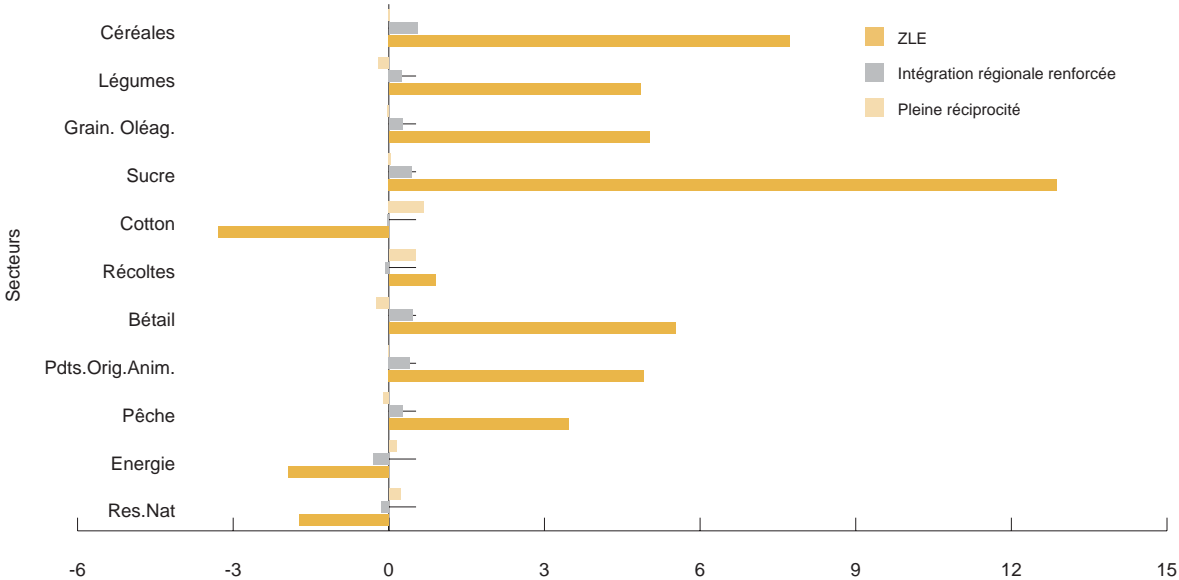
La majorité des pays africains ont mis en place des politiques industrielles qui essaient de diversifier leurs économies. Une des raisons données à la marginalisation de l'Afrique dans le commerce global est le caractère limité de la diversification de ses exportations. En conséquence, l'impact des APE sur la structure industrielle de ces pays est important. Le tableau en annexe 2 indique les impacts probables du principe

de réciprocité sur les industries d'ASS. Une intégration régionale approfondie pourrait potentiellement fournir un espace pour la diversification de la production et des exportations. À la différence du scénario 1, où l'ASS se spécialiserait dans la production des produits primaires, une intégration régionale plus approfondie permettrait l'apparition de produits non-primaires à haute valeur ajoutée.

La région peut développer des capacités de production dans différents secteurs industriels. Mais c'est dans les textiles et l'habillement, que le développement des échanges régionaux pourrait s'avérer être un levier important pour la diversification des économies de la région. Ces secteurs devraient croître de 1.2 et 2.7 pour cent comparés aux contractions qu'ils connaîtraient dans le cas du premier scénario. Un autre résultat important est l'effet positif pour quelques secteurs de produits primaires (légumes, graines oléagineuses, bétail et animaux) qui connaîtraient une croissance négative sous la pleine réciprocité.

Les graphiques 6 et 7 indiquent que même dans les secteurs primaires, le scénario 1 est défavorable à l'ASS. Alors que dans les scénarios 2 et 3 ces secteurs croissent à l'exception de l'extraction de ressources naturelles.

Figure 6 : Structure de la Production en ASS selon différentes options d'APE



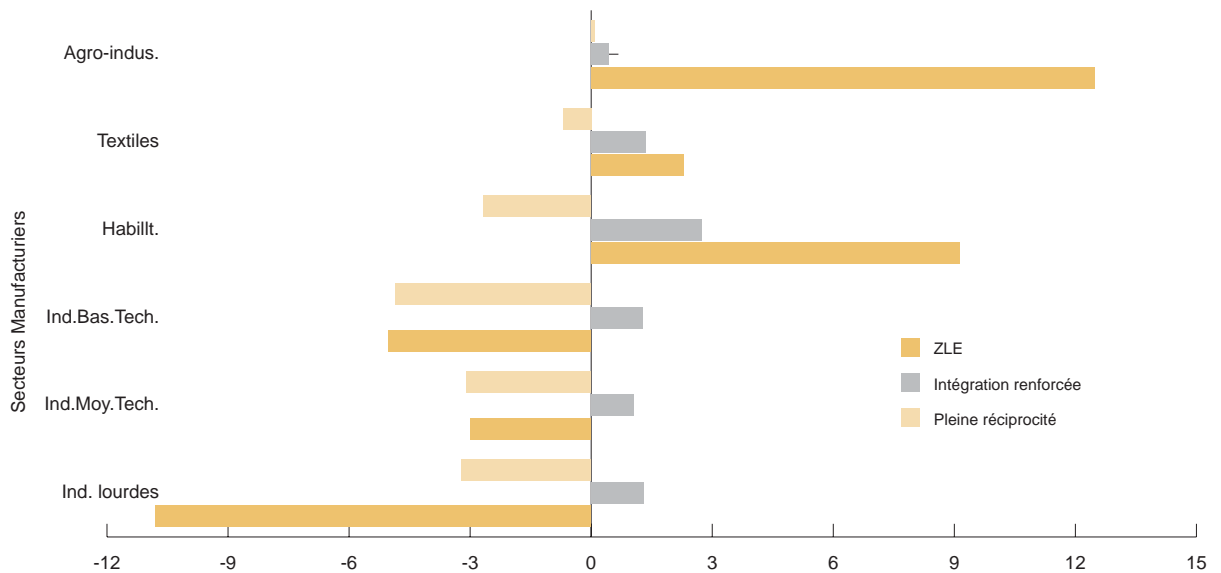
Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

Clairement, la majorité des industries en Afrique Subsaharienne connaîtront une réduction de leur production sous la pleine réciprocité. Cette contraction sera plus importante dans les secteurs qui passent

pour être les bases de l'industrialisation, à savoir les industries de faible et moyenne-technologie ; l'industrie lourde ; les textiles et l'habillement. A l'exception du coton, de l'énergie, des ressources naturelles, des récoltes et de l'agro-industrie qui devraient connaître des expansions marginales, les secteurs industriels de l'ASS devraient se contracter de manière significative.

Ainsi, le risque de désindustrialisation est important si le principe de réciprocité des APE est mis en application. Le seul secteur industriel qui est susceptible de survivre sous une telle configuration est l'agro-industrie du fait qu'aucun changement de tarif n'a été effectué pour ce secteur. Ces résultats sur la structure industrielle sont amplifiés dans le cas d'une ZLE. La désindustrialisation est clairement un risque même pour les industries de faible-technologie. Néanmoins, dans le cadre d'une ZLE, l'agro-industrie, les textiles et l'habillement connaissent une croissance sensible.

Figure 7 : Le risque de désindustrialisation dans les APE



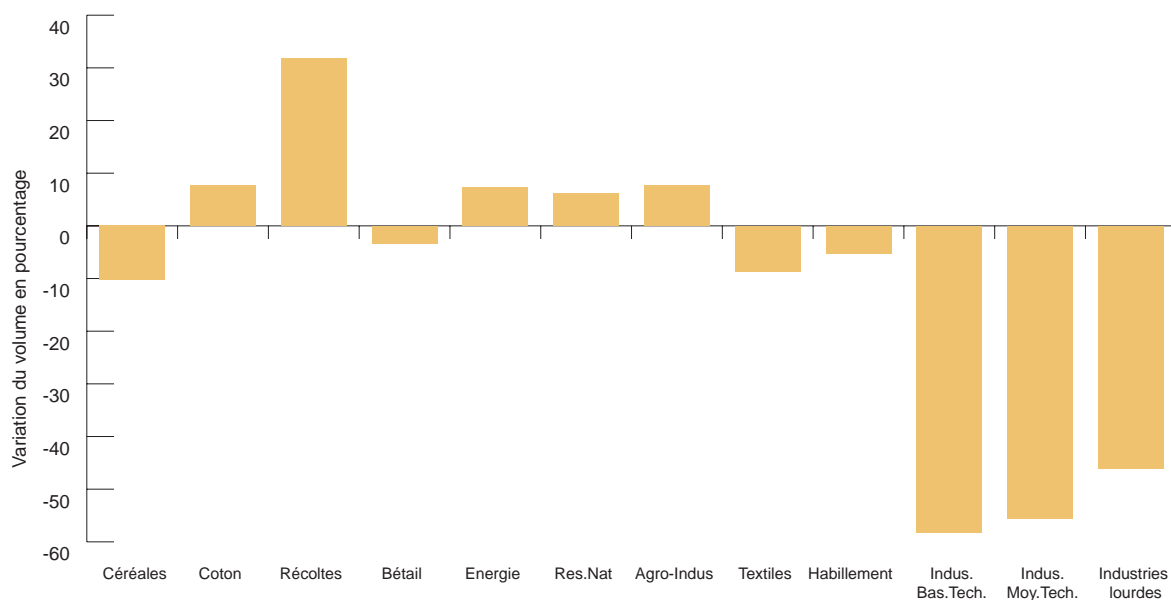
Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

Demande et rémunération des facteurs de production

Les trois scénarios auraient des niveaux variables de coûts d'ajustement en termes d'utilisation des dotations. Le graphique 8 montre que, dans le scénario 1, la demande de main-d'œuvre non-qualifiée se contracte brusquement dans les secteurs où il y a plus de valeur ajoutée. A l'opposé, cette demande

s'accroît dans les secteurs tels que le coton, les récoltes, l'énergie, les ressources naturelles et l'agro-industrie. Ces contractions pourraient s'avérer très coûteuses, car la rémunération du travail tend à être plus élevée plutôt dans ces secteurs en contraction que dans les secteurs primaires.

Figure 8 : Variations sectorielles de l'emploi non qualifié



Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

Tableau 2 : Rémunération des facteurs de production en ASS (variation en %)

	Intégration approfondie	ZLE
Terre	1.3223	25.0395
Travail non-qualifié	-0.3219	-1.9728
Travail qualifié	0.7898	5.1056
Capital	0.8745	6.0111
Ressources naturelles	-0.9176	-2.509

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

En plus de faciliter la diversification de la structure industrielle, l'intégration intra-africaine entraîne une hausse de la rémunération de certains facteurs de production cruciaux. Les rendements réels de la terre et

du capital, ainsi que la rémunération réelle du travail qualifié sont positifs.

Les résultats sont similaires, mais de manière beaucoup plus prononcés, dans le cas d'une ZLE entre ASS et UE. Cependant, en raison de son abondance, la rémunération réelle de la main-d'œuvre non-qualifiée baisse. À la différence des autres facteurs de production dont l'offre est fixée, la main d'œuvre non-qualifiée est supposée abondante dans la région ASS. La baisse de sa rémunération réelle indique que le salaire nominal n'augmente pas autant que celle des autres facteurs en raison de cette abondance.

La rémunération des facteurs de production, ainsi que la performance économique globale de la région, ont des implications pour le bien-être. Ainsi, la région d'ASS est perdante dans le scénario de pleine réciprocité, mais gagnante dans les deux autres scénarios (intégration approfondie et ZLE). Le point suivant décompose les déterminants du changement de bien être sous chacun de ces scénarios, afin de mieux illustrer les implications potentielles de chacun des scénarios.

Les sources des variations de bien-être: décomposition

Au niveau agrégé, la pleine réciprocité entraîne une perte en bien-être pour toutes les régions, à l'exception de l'UE. L'Afrique sub-saharienne perdrait 564 millions de dollars. Le tableau 3 montre les déterminants de ces pertes de bien-être. La détérioration des termes de l'échange à laquelle fait face l'ASS explique plus de la moitié de la perte de bien-être. En d'autres termes, l'incapacité des exportations à payer l'augmentation des importations induite par la réciprocité aura comme conséquence une détérioration de la position des pays africains dans le cadre d'un APE avec pleine réciprocité. D'ailleurs, la région éprouvera également une perte de bien-être émanant de la détérioration dans l'équilibre investissement-épargne. Le seul effet positif sur le bien-être (45,7 millions USD) résulte du changement de dotations¹¹. Ceci s'explique par l'augmentation nette de la demande de la main-d'œuvre non-qualifiée.

¹¹ Le bouclage macroéconomique dans les scénarios GTAP discutés ici permet à l'offre de travail non-qualifié d'être endogène en fixant le salaire nominal pour la même catégorie de travail. La variation de dotation qui crée un impact positif sur le bien-être est dans ce cas associée plus au travail non-qualifié endogène qu'aux autres facteurs de production.

Tableau 3 : Sources des variations de bien-être par région (million US\$)

		Efficacité	Chg. Dotations	Termes Echanges	Inv-Epg balance	Total
UE15	Réciprocité	347.4	0	1412.8	-11.5	1748.8
	Intégration	-34	0	-116.9	0.4	-150.5
	ZLE	628.9	0	503.9	-16.4	1116.3
CEEC	Réciprocité	5.4	0	-22.9	14.9	-2.5
	Intégration	-1.4	0	-2.1	-1.8	-5.3
	ZLE	8.8	0	-124.9	-15.7	-131.8
Am Nd	Réciprocité	-12	0	-91.3	20.2	-83.2
	Intégration	-0.6	0	-46.4	-11.2	-58.2
	ZLE	-24.9	0	-360.5	-53.5	-438.9
Japon	Réciprocité	-19.2	0	-125.8	99.2	-45.8
	Intégration	-6.3	0	-41	2.1	-45.2
	ZLE	-55.5	0	-364.7	107.1	-313.1
ASS	Réciprocité	-71.6	45.7	-323	-215.1	-563.9
	Intégration	168.6	844.7	174.4	16.7	1204.3
	ZLE	878.2	6112	1104.3	-65.8	8028.8
Chine	Réciprocité	-16.1	0	-77.3	36.1	-57.3
	Intégration	-2	0	-14.4	-0.1	-16.5
	ZLE	-28.5	0	-149.2	33.5	-144.2
RDM	Réciprocité	-201.7	0	-775	55.2	-921.5
	Intégration	-12.8	0	46.1	-6.2	27.1
	ZLE	-274.6	0	-620.1	11.1	-883.6

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

Les entraves au commerce intra-régional imposent un coût substantiel à la région. Leur élimination, dans un APE dont les objectifs seraient de créer de la compétitivité via l'intégration régionale approfondie, apporterait à la région un gain de bien-être qui s'élèverait à 1204 millions USD. Ce gain émanerait principalement de la réallocation des dotations, de meilleurs termes de l'échange dans la région et de la suppression des distorsions qui ont actuellement comme conséquence une allocation inefficace des dotations.

L'analyse en équilibre général nous a permis d'estimer l'impact global des APE sur le continent africain sous divers scénarios. Pour compléter cette analyse, il convient à présent d'analyser l'impact potentiel de ces accords pour les pays de la COMESA. Pour ce faire, nous utilisons une approche en équilibre partiel.

4. Analyse en équilibre partiel

4.1 Scénario de libéralisation

L'objectif de cette simulation en équilibre partiel est d'évaluer, pour chaque pays du COMESA, les effets d'une libéralisation totale de son commerce. Les montants estimés nous donnent un ordre de grandeur des effets directs, c'est-à-dire sans prendre en compte les interactions sectorielles (effets feedback), d'une réduction à zéro des droits appliqués par les pays du COMESA sur les importations en provenance de l'UE.

4.2 Création et détournement de commerce

Les effets d'accords préférentiels réciproques entre les pays de l'UE et du COMESA mis en évidence à partir d'un modèle en équilibre partiel sont présentés dans le tableau 5. Les résultats indiquent comme prévu que dans tous les pays une création de commerce en faveur de l'UE devrait survenir. Dans son ensemble, toutes choses étant égales par ailleurs, le principe de réciprocité des APE devrait se traduire par une hausse du commerce. Dans aucun pays, le détournement commercial est d'ampleur supérieure à la création de commerce, ce qui signifie que les APE auront des effets commerciaux positifs dans chaque pays. La création de commerce indiquée dans le tableau 5 est en faveur des exportations des pays de l'UE élargie vers les pays du COMESA. La création de commerce prise dans son acception classique implique l'éviction de la production interne dans les pays du COMESA.

Par ailleurs, le détournement de commerce représente le niveau du commerce qui est déplacé du reste du monde, notamment les pays du COMESA, au profit des producteurs européens. A conditions égales, le reste du monde produirait plus efficacement cette part du commerce diverti, mais du fait des réductions tarifaires sur les importations en provenance de l'Europe, les producteurs les plus efficaces de l'UE sont favorisés par rapport aux producteurs les plus efficaces du reste du monde.

Il est possible d'interpréter les résultats du tableau 5 de la manière suivante. Prenons le cas du Burundi. Si ce pays devait démanteler les barrières tarifaires qu'il impose sur les importations des 25 pays membres de l'UE, cela impliquerait une création de commerce en faveur de ces pays de 12.4 millions de dollars. Cette création commerciale se ferait au profit des consommateurs burundais dans la mesure où des producteurs de l'UE plus efficaces vont supplanter des producteurs inefficaces au Burundi. Elle est considérée comme vecteur de hausse de bien-être car elle améliore le surplus du consommateur, et génère un détournement de commerce net de 1.6 million de dollars. Sur ce montant, 17% correspond à du commerce qui concernait auparavant la région COMESA, la communauté économique régionale d'appartenance du Burundi. Le démantèlement tarifaire du Burundi, bien qu'il permette une expansion commerciale, a potentiellement deux effets négatifs. D'abord, le commerce diverti conduira à une baisse du bien-être mondial dans la

mesure où il provenait initialement de producteurs non européens plus efficaces. Ensuite, il y a des pertes significatives au sein de la communauté économique régionale.

Augmentation des exportations en provenance de l'Union Européenne vers le COMESA :

Au total, les 25 pays de l'UE pourraient gagner plus de 1,152 milliard de dollars d'augmentation de leurs exportations vers les pays du COMESA.

Le tableau 4 montre clairement que les principaux bénéficiaires en Europe seront le Royaume Uni (21,7% des exportations additionnelles, pour un montant de 244,7 millions de dollars d'exportations supplémentaires), suivi de la France (19%). Ensemble, ces deux pays plus l'Allemagne (15,6%), l'Italie (12,4%) et la Belgique (9,4%) devraient récolter plus de 72% de l'augmentation des exportations vers la COMESA.

Au contraire, les dix pays ayant récemment accédé à l'UE, ainsi que le Danemark, le Portugal, l'Autriche, la Finlande, l'Irlande et le Luxembourg obtiendraient une très faible part d'augmentation des exportations.

Lorsque l'on examine le tableau 5, il ressort que l'essentiel de la création de commerce au sein des pays du COMESA en faveur de l'UE se situerait au Kenya, Soudan, en Ethiopie et à Maurice. Dans le cas du Kenya et de Maurice, l'ampleur des baisses tarifaires et des volumes concernés expliquent l'impact observé. Les effets importants en Ethiopie sont plus dus au niveau initial de la protection qui, éliminée, créerait des opportunités importantes pour l'UE. Il apparaît donc clairement que, sans prendre en compte les effets en équilibre général, les APE seront favorables au développement du commerce, mais coûteux pour l'intégration régionale.

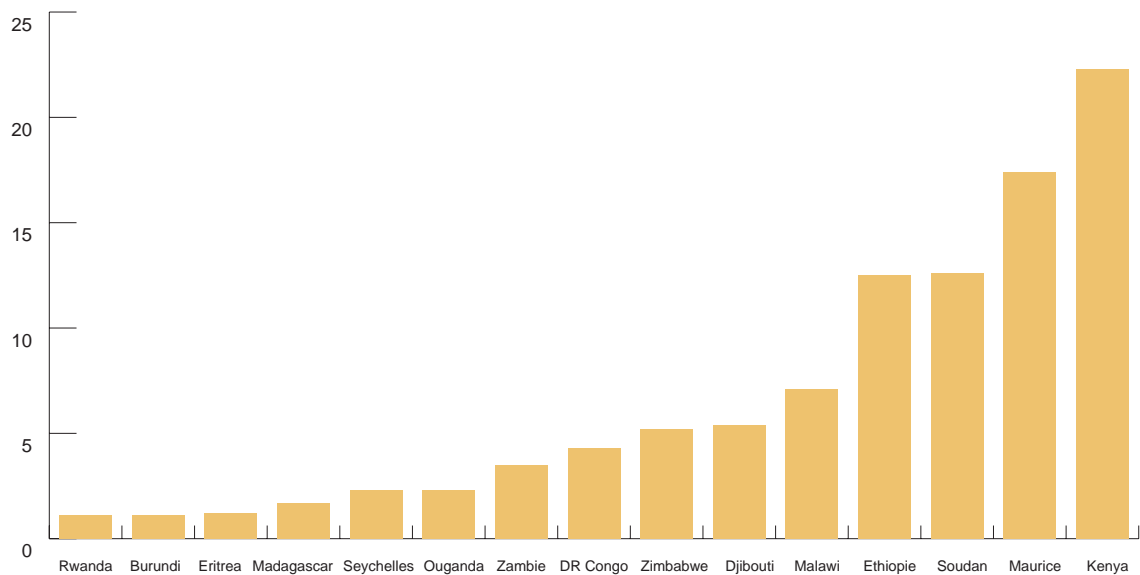
Tableau 4: Part de chaque pays de l'UE dans l'augmentation des exportations vers le COMESA

Exportateur	X.Additionnelles ('000\$)	% du total des X.
Royaume Uni	244716,764	21,7%
France	214476,072	19,0%
Allemagne	176094,103	15,6%
Italie	139736,488	12,4%
Pays-Bas	80483,163	7,1%
Belgique	106076,403	9,4%
Espagne	37007,02	3,3%
Suède	22095,162	2,0%
Total	1128990,69	100,0%

Répartition géographique du surplus des exportations de l'UE vers le COMESA

Il est également possible de considérer la part respective de chaque pays du COMESA dans les exportations additionnelles de l'UE en cas de libéralisation. Cette observation montre dans quels pays du COMESA, les pays de l'UE bénéficieraient le plus de l'augmentation des exportations. Le graphique 9 montre la part respective des pays du COMESA dans l'augmentation des exportations des pays de l'UE.

Figure 9: Répartition géographique au sein du COMESA de l'augmentation des exportations européennes après la libéralisation totale



Le Kenya avec 23% de l'augmentation du commerce avec l'UE, occupe une place prépondérante. Maurice, le Soudan et l'Ethiopie suivent avec une augmentation de 17,4, 12,6 et 12,5% respectivement.

Le détournement de commerce au détriment des pays du COMESA

Cette section étudie les impacts probables du détournement de commerce d'un APE sur les pays du COMESA. La section commence par une présentation des pertes dans le commerce intra-régional

encouru par les pays du COMESA, du fait de la substitution de leurs exportations par des produits de l'UE. Ensuite, il y aura une tentative d'identification des produits vulnérables pour les pays du COMESA dans les négociations de l'APE. Ces produits sont ceux qui souffriraient le plus de la concurrence de l'UE et qui seraient déplacés des marchés de l'Afrique occidentale par des exportations provenant de l'UE. Une description pays par pays des produits vulnérables est fournie en annexe.

Le détournement de commerce est la quantité d'exportations qui est remplacée par des produits de l'UE suite à la libéralisation. Après la libéralisation, les produits de l'UE deviennent meilleur marché et peuvent donc remplacer des produits venant d'autres pays du COMESA ou du reste du monde.

Ci-dessous, le tableau fournit des informations sur le détournement de commerce dans le COMESA dans le cas d'une libéralisation totale des importations de l'UE.

Tableau 5 : Détournement de commerce en Afrique de l'Est en cas d'un APE

Pays	Création de commerce	Détournement de commerce nette	Détournement de commerce Intra COMESA	Gains commerciaux pour l'UE
Burundi	12352687	-1590623	-269314	13943310
DRC	45389815	-6839450	-134193	52229265
Ethiopia	120678556	-31151559	-3285650	151830115
Eritrea	13137093	-1381481	-26814	14518574
Djibouti	56456321	-9564476	-215526	66020797
Kenya	211271997	-60498415	-2426328	271770412
Madagascar	16555404	-4086557	-248092	20641961
Malawi	15124010	-6545835	-331744	21669845
Mauritius	166926856	-44739919	-2864042	211666775
Rwanda	10552742	-3056649	-749240	13609391
Seychelles	25349172	-2726566	-371749	28075738
Zimbabwe	45604361	-17633252	-253778	63237613
Sudan	119558097	-33493487	-1232861	153051584
Uganda	19166664	-9017648	-1236647	28184312
Zambia	31748630	-10358152	-433072	42106782
Total COMESA	909872405	-242684069	-14079050	1152556474

Source : Simulation WITS-SMART, CEA

Le détournement de commerce intra-régional s'élève à 242 millions de dollars, soit près du quart du total du commerce créé en faveur de l'UE. Près de 5.8% du commerce détourné concerne les échanges intra-

COMESA. Il semble ainsi que la pleine libéralisation dans le cadre d' un APE contredirait l'intégration régionale, par une diminution importante du commerce intra-régional (-5,8%). Comparativement, 10% du détournement de commerce se produirait dans la région CEDEAO, contre 2% dans la région SADC et seulement 1% dans la région de la CEMAC¹².

4.3 Implications sur les revenus

La majorité des pays du COMESA dépendent en grande partie des droits de douane en terme de ressources budgétaires. Cette dépendance par rapport aux recettes tarifaires risque de représenter une sérieuse contrainte pour le financement des activités développement dans les cas où ces recettes fiscales sont concentrés sur les importations de quelques pays. L'UE est la source principale pour les importations des pays du COMESA et par conséquent une composante essentielle de la base fiscale douanière. L'élimination des tarifs sur les importations originaires de l'UE est ainsi un paramètre important de l'analyse des APE. Le tableau 6 révèle les pertes probables de revenus fiscaux subies par chaque pays du COMESA du fait des accords préférentiels réciproques avec l'UE. Les résultats indiquent la valeur des recettes tarifaires que les pays de l'ASE devront vraisemblablement perdre du fait de ces accords.

En termes de valeur absolue, les pays qui souffriront le plus de l'élimination des tarifs sur les importations européennes sont le Kenya, le Soudan, Maurice, l'Ethiopie, la RDC et les Seychelles. La perte de revenus présente en soi un défi majeur que les pays devront résoudre pour pouvoir accorder des préférences réciproques à l'UE. Dans un certain nombre de ces pays, la dépendance par rapport aux taxes douanières résulte à la fois du faible développement de l'administration fiscale mais aussi de considération de politique industrielle. Considérant la question du faible développement fiscal, il faut souligner que la plupart des pays du COMESA auront des difficultés à compenser rapidement la perte de revenus induites par les APE.

Tableau 6: Implications sur le revenu d'un APE UE-COMESA (\$)

Pays	Pertes de revenus
Burundi	-7,664,911.00
DRC	-24,691,828.00
Ethiopia	-55,126,359.00
Eritrea	-7,385,208.00
Djibouti	-37,523,124.00
Kenya	-107,281,328.00
Madagascar	-7,711,790.00

¹² Voir Ben Hammouda, H., S. Karingi, R. Lang, N. Oulmane, R. Perez et M. Sadni-Jallab, 2005, "Economic and Welfare Impacts of the EU-Africa Economic Partnership Agreements", African Trade Policy Centre Paper, No. 10, Addis-Ababa.

Pays	Pertes de revenus
Malawi	-7,090,310.00
Mauritius	-71,117,968.00
Rwanda	-5,622,946.00
Seychelles	-24,897,374.00
Zimbabwe	-18,430,590.00
Sudan	-73,197,468.00
Uganda	-9,458,170.00
Zambia	-15,844,184.00

Source: CEA-WITS/SMART Simulations

4.4 Les implications sur le bien être d'un APE UE-COMESA

La libéralisation commerciale a généralement des effets positifs sur le bien être. Cependant, mesurer le bien être suite à une libéralisation commerciale n'est pas une simple tâche. Les travaux empiriques qui ont testé ce lien soulignent sa complexité. Les variations de bien être dues à une variation des tarifs sont analysées ici à travers le surplus du consommateur et du producteur.

Tableau 7: Les implications sur le bien être (surplus du consommateur) APE-UE-COMESA (\$)

Pays	Surplus du consommateur
Burundi	1,825,590.00
DRC	3,832,716.00
Ethiopia	19,029,481.00
Eritrea	1,157,124.00
Djibouti	10,894,790.00
Kenya	30,657,688.00
Madagascar	863,988.00
Malawi	2,105,759.00
Mauritius	57,580,281.00
Rwanda	875,792.00
Seychelles	8,067,172.00
Zimbabwe	8,190,357.00
Sudan	19,157,950.00
Uganda	1,661,690.00
Zambia	3,389,191.00

Source: CEA-WITS/SMART Simulations

Les consommateurs en Afrique de l'Est bénéficient du principe de réciprocité de l'APE. Cependant, cette mesure du bien être ignore la perte de surplus des producteurs due à l'évincement des producteurs locaux dans la région par les producteurs européens, suite à l'expansion rapide des exportations européennes.

Les gains de bien être dépendent pour une large part du niveau de création de commerce. Il n'est dès lors pas surprenant que c'est dans des pays tels que Maurice où le Kenya que l'on trouve les gains de bien être les plus importants. Ces pays connaissent de très fortes créations de commerce et *in fine*, les consommateurs gagneraient significativement d'un APE avec l'UE. Dès lors, en terme de création de commerce et de variations positives sur le bien être, les APE seront potentiellement bénéfiques pour les pays du COMESA. Cependant, ces résultats sont statiques et ne prennent pas en compte les pertes du surplus du producteur auxquelles on peut, sans aucun doute, s'attendre dans la mesure où les firmes implantées dans le COMESA et qui ne seront plus compétitives par rapport aux firmes européennes seront obligées de faire des pertes. De plus, les analyses en équilibre partiel ignorent les changements dans la structure de l'économie, ce qui dans une perspective dynamique tendrait à tempérer les effets potentiellement bénéfiques indiqués dans cette analyse.

Conclusion

L'objet de cette étude était d'évaluer l'impact économique de l'accord de partenariat économique entre les pays d'Afrique de l'Est et de l'Union européenne. Nous avons utilisé pour cela deux approches méthodologiques complémentaires. L'une en équilibre général, qui est le cadre théorique idoine pour ce type d'évaluation, et la seconde en équilibre partiel, et ce en raison du manque de données africaines dans le cadre de la première approche.

Le cadre de négociation des APE offre à notre sens plusieurs options de libéralisation. Nous avons testé trois scénarios dans un cadre d'équilibre général. Le premier évaluait les implications d'un APE dans le cas où l'Afrique Sub-Saharienne appliquerait le même régime préférentiel à l'UE que celui dont elle bénéficie actuellement de la part de cette dernière (pleine réciprocité). Dans un second scénario, nous avons évalué l'impact pour l'ASS d'une intégration régionale approfondie sans réciprocité immédiate avec les préférences accordées par l'UE. Dans ce scénario, les pays de l'ASS libéralisent le commerce entre eux sans réciprocité immédiate avec l'UE. Dans un troisième scénario, nous avons exploré l'option d'une zone de libre-échange (ZLE) entre l'ASS et l'UE.

Plusieurs enseignements ressortent de cette étude. Tout d'abord, l'analyse des caractéristiques des pays africains a montré la dépendance au commerce de ces derniers et la vulnérabilité de leur économie aux chocs externes. Lorsque l'on étudie la structure de la protection de ces pays vis-à-vis de l'UE, il apparaît qu'en moyenne, les industries agroalimentaire et légère sont fortement protégées. Ce qui peut être analysé comme des éléments de la politique industrielle dans ces pays. Une deuxième manière d'appréhender les tarifs élevés sur les marchandises européennes est de les considérer comme une source de revenu.

Au niveau intra-africain, on peut noter l'importance des barrières commerciales. Du coup, l'approfondissement de l'intégration régionale peut accentuer les craintes liées à la perte de revenu douanier. Mais, d'un autre côté, il existe un réel potentiel pour la création de commerce intra-africain si ces barrières étaient éliminées.

Les résultats des simulations montrent que le premier scénario est clairement défavorable à l'ASS. Il ressort qu'avec la pleine réciprocité, l'impact sur l'ASS est négatif aussi bien en termes de PIB, de balance commerciale, de termes de l'échange, qu'en termes de bien-être. Au niveau de la structure industrielle, il apparaît clairement que la majorité des industries sub-sahariennes connaîtront une réduction de leur production sous la pleine réciprocité. Le risque de désindustrialisation est donc important si le principe de réciprocité est pleinement appliqué.

Le deuxième scénario a des conséquences positives en termes de PIB et de bien-être. Les termes de l'échange s'améliorent, mais la balance commerciale reste déficitaire. Enfin, le troisième scénario, qui est

le plus ambitieux dans la mesure où il prend en compte toutes les entraves au commerce du côté de l'UE, entraîne les gains les plus élevés pour l'ASS (plus de 8 milliards USD en termes de bien-être).

Cependant, ces gains se réaliseraient au prix d'ajustements macro-économiques importants et coûteux. En effet, les outils utilisés pour évaluer les impacts des différents scénarios ne tiennent pas réellement compte des coûts d'ajustements liés à ce type de libéralisation. Ces coûts sont d'autant plus importants que la libéralisation est ambitieuse, car ils sont liés aux réallocations de facteurs engendrées par la libéralisation. Aussi, la durée de mise en œuvre d'un tel accord est un élément crucial pour les pays africains, car elle est à relier à leur capacité à faire face aux coûts d'ajustements engendrés par une telle libéralisation.

Afin d'avoir une idée sur l'ampleur des variations des principaux agrégats d'une libéralisation totale du commerce sur chacun des pays du COMESA, nous avons étudié en équilibre partiel l'impact d'une élimination des droits appliqués par ces pays sur les importations en provenance de l'UE. Cette simulation nous donne donc une idée sur l'ampleur des ajustements auxquels seront confrontés les pays du COMESA en cas de démantèlement de leurs barrières au commerce.

Les pays du COMESA devraient connaître une baisse substantielle des importations en provenance de l'UE. Une partie non négligeable de ces importations sera détournée au détriment d'autres partenaires, et souvent de pays du COMESA. Ce phénomène ne va pas dans le sens d'une plus grande intégration régionale.

Enfin, les gains positifs qu'enregistrent les consommateurs des pays du COMESA, du fait du démantèlement des barrières aux échanges sont à mettre en balance, d'une part avec les pertes des entreprises domestiques évincées des marchés par les nouvelles importations en provenance des entreprises européennes plus compétitives, et d'autre part avec les pertes significatives des revenus douaniers. Étant donné que le remplacement de ces pertes ne peut pas être réalisé de manière instantanée, des mesures concrètes qui assureraient la soutenabilité fiscale sont dès lors nécessaires et cruciales.

Bibliographie

Adams, P., M. Horridge, B. Parmenter, and X. Zhang, 1997, “Long-run Effects on China of APEC Trade Liberalisation”, Unpublished paper based on a report prepared for the East Asia Analytical Unit, Department of Foreign Affairs and Trade, Canberra, Australia.

Ben Hammouda, H., S. Karingi, R. Lang, N. Oulmane, R. Perez et M. Sadni-Jallab, 2005, “Economic and Welfare Impacts of the EU-Africa Economic Partnership Agreements”, *African Trade Policy Centre Paper, No. 10*, Addis-Ababa

Brockmeier, M., 2001, “A Graphical Exposition of the GTAP Model”, *GTAP Technical Paper No. 8*, Revised March 2001.

Dixon, P.B., B.R. Parmenter, J. Sutton, and D.P. Vincent, *ORANI: A Multisectoral Model of the Australian Economy*, North-Holland Publishing Company.

Hertel, T.W., 1997, *Global Trade Analysis: Modelling and Applications*, Cambridge University Press, New York and Cambridge.

Johansen, L., 1960, *A Multi-Sectoral Study of Economic Growth*, North-Holland Publishing Company, Amsterdam (2nd Edition 1974).

Kehoe, P.J. and T.J. Kehoe, 1994, “A Primer on Static Applied General Equilibrium Models”, *Quarterly Review*, Federal Reserve Bank of Minneapolis, Spring Issue, pp. 2-16.

Laird S. and A. Yeats, 1986, “The UNCTAD Trade Policy Simulation Model: A Note on the Methodology, Data and Uses”, UNCTAD Discussion Paper No. 19, Geneva.

Milner, C., O. Morrissey, and A. McKay, 2002, “Some Simple Analytics of the Trade and Welfare Effects of Economic Partnership Agreements: The Case of the EU-EAC”, mimeo, CREDIT, University of Nottingham.

Siriwardana, M., 2001, “Some Trade Liberalisation Options for Sri Lanka”, *East Asian Studies Review*, Volume 25 Number 4, pp 453-477.

Annexes

Le modèle WITS/SMART

Cette étude utilise le cadre du modèle d'équilibre partiel WITS/SMART. La solution WITS (World Integrated Trade Solution) rassemble diverses bases de données (commerce bilatéral, flux commerciaux de produits, divers niveaux et types de protection). WITS intègre également des outils analytiques. Le modèle de simulation SMART est l'un des outils analytiques de WITS. SMART contient des modules analytiques qui permettent l'analyse de politique commerciale telle les effets de réductions multilatérales de tarif, d'une libéralisation commerciale préférentielle ou de changements unilatéraux de tarif. La théorie fondamentale qui sous-tend cet outil analytique est le cadre standard d'équilibre partiel qui considère des effets dynamiques constants. Comme n'importe quel modèle d'équilibre partiel, elle a cette contrainte forte qui ne permet à l'analyse de politique commerciale d'être entreprise que pour un pays à la fois. Malgré cette faiblesse, WITS/SMART peut aider à estimer la création et le détournement de commerce, le bien-être et les effets sur les revenus tarifaires pour les pays dont les données sont disponibles.

Création de commerce

La théorie sous-jacente WITS/SMART est exposée en détail dans Laird et de Yeats (1986). La création de commerce représente l'extension commerciale entraînée par la libéralisation et liée au déplacement des producteurs inefficaces dans une zone de commerce préférentiel donné (une zone de libre échange par exemple). On suppose qu'il y a pleine transmission des variations de prix lorsque le tarif ou les barrières non-tarifaires (équivalents ad valorem) sont réduits ou éliminés. Laird et Yeats (1986) dérivent l'équation qui peut être employée pour estimer les effets de création de commerce.

Soit un modèle de commerce basic, composé de fonctions simplifiées de demande d'importation et d'offre d'exportation et d'une d'identité permettant l'équilibre :

La fonction de demande d'importation pour un pays j d'un pays k pour un bien i s'écrit:

$$M_{ijk} = f(Y_j, P_j, P_k) \quad (1)$$

La fonction d'offre d'exportation d'un bien i d'un pays k s'écrit:

$$X_{ijk} = f(P_{ikj}) \quad (2)$$

L'équilibre commercial entre les deux pays est l'équation standard d'équilibre partiel:

$$M_{ijk} = X_{ikj} \quad (3)$$

Dans un environnement de libre-échange, le prix domestique¹³ d'un produit i dans un pays j venant du pays k devrait varier avec la variation du tarif douanier comme suit:

$$P_{ijk} = P_{ikj}(1 + t_{ijk}) \quad (4)$$

Pour obtenir la formule de création de commerce, Laird et Yeats (1986) différencient l'équation de prix (4) :

$$dP_{ijk} = P_{ikj} dt_{ijk} + (1 + t_{ijk}) dP_{ikj} \quad (5)$$

Les équations (4) et (5) sont alors substituées dans l'élasticité¹⁴ de l'équation de demande d'importation pour obtenir :

$$\frac{dM_{ijk}}{M_{ijk}} = \eta_i^m \left(\frac{dt_{ijk}}{(1 + t_{ijk})} + \frac{dP_{ijk}}{P_{ikj}} \right) \quad (6)$$

De l'identité dans l'équation (3), $\frac{dM_{ijk}}{M_{ijk}} = \frac{dX_{ikj}}{X_{ikj}}$ on peut obtenir l'expression suivante pour l'élasticité de l'offre d'exportation :

$$\frac{dP_{ikj}}{P_{ikj}} = \frac{1}{\gamma_i^e} \frac{dM_{ijk}}{M_{ijk}} \quad \text{ce qui, une fois utilisé dans l'équation 6, permet le calcul de l'effet de création de commerce, qui de l'équation (3) est équivalent à la croissance des exportations du pays k de produit i vers le pays j:}$$

¹³ Les coûts de transport et d'assurance ne sont pas reflétés explicitement dans l'équation.

¹⁴ L'élasticité de la demande d'importation est: $\frac{\Delta M_{ijk}}{M_{ijk}} = \eta_i^m \frac{\Delta P_{ijk}}{P_{ijk}}$

$$\mathcal{T}_{ijk} = M_{ijk} \eta_i^m \frac{d_{ijk}}{(1+t_{ijk})(1-\eta_i^m/\gamma_i^e)} \quad (7)$$

Si $\gamma_i^e \rightarrow \infty$, alors l'équation (7) peut être simplifiée comme suit:

$$\mathcal{T}_{ijk} = \eta_i^m M_{ijk} \frac{(1+t_{ijk}^1) - (1+t_{ijk}^0)}{(1+t_{ijk}^0)} \quad (8)$$

où TC_{ijk} est la somme du commerce créé, en millions de dollars, pour les produits i affectés par le changement de tarif et η_i^m est l'élasticité de la demande d'importation du produit i dans le pays importateur. M_{ijk} est le niveau courant de la demande d'importation du produit donné i . t_{ijk}^0 et t_{ijk}^1 représentent respectivement les taux de tarif pour le produit i à la période initiale et finale. La création commerciale dépend alors du niveau courant des importations, de l'élasticité de la demande d'importation et du changement relatif de tari.

Détournement de commerce

Le détournement de commerce, par opposition à la création de commerce, peut augmenter ou contracter le montant global de commerce. Le détournement de commerce est un phénomène qui se produit, par exemple dans une zone de libre-échange (ZLE) où des producteurs efficaces de l'extérieur de la ZLE sont remplacés par des producteurs moins efficaces dans la zone préférentielle. Si on considère un APE entre la CEDEAO (ECOWAS) et l'UE par exemple, un détournement de commerce apparaîtrait si en raison de l'APE des fournisseurs plus efficaces du reste du monde (ROW) sont remplacés par des producteurs européens moins efficaces. Si l'on suppose la conclusion d'un APE qui mène à la réduction de tarifs vis-à-vis de l'UE sans aucun changement des tarifs concernant les produits du reste du monde; la théorie qui sous-tend SMART permet d'appréhender le détournement de commerce.

D'abord l'expression de l'élasticité de substitution est donnée. L'élasticité de substitution peut être exprimée comme la variation du pourcentage des parts relatives des importations de deux sources différentes, due à un changement d'un pour cent des prix relatifs du même produit de ces deux sources:

$$\sigma_M = \frac{\Delta \left(\sum_k M_{ijk} / \sum_K M_{ijK} \right) / \left(\sum_k M_{ijk} / \sum_K M_{ijK} \right)}{\Delta (P_{ijk} / P_{ijK}) / (P_{ijk} / P_{ijK})} \quad (9)$$

où k concerne les importations depuis l'UE et K concerne les importations en provenance du reste du monde. L'équation (9) peut être transformée pour obtenir l'expression pour le détournement de commerce qui s'écrit :

$$D_{ijk} = \frac{M_{ijk} \frac{\sum_k M_{ijk} \sum_K M_{ijk} \frac{\Delta(P_{ijk} / P_{ijK})}{P_{ijk} / P_{ijK}} \sigma_M}{\sum_k M_{ijk} \sum_k M_{ijk} + \sum_K M_{ijk} + \sum_k M_{ijk} \frac{\Delta(P_{ijk} / P_{ijK})}{P_{ijk} / P_{ijK}} \sigma_M}}{\quad} \quad (10)$$

L'équation (10) peut être simplifiée au cas d'un APE. Comme le notent Laird et Yeat, les variations relatives des prix dans l'équation sont liées aux changements de tarifs ou de l'équivalent ad valorem des barrières non-tarifaires pour l'UE et le ROW. Par conséquent, le commerce détourné en faveur de l'UE, noté D^{EPA} , peut être appréhendé en réécrivant l'équation (10) ci-dessus comme suit :

$$D^{EPA} = \frac{M^E M^{ROW} \left(\frac{1+t_E^1}{1+t_E^0} - 1 \right) \sigma_M}{M^E + M^{ROW} + M^E \left(\frac{1+t_E^1}{1+t_E^0} - 1 \right) \sigma_M} \quad (11)$$

M^E et M^{ROW} sont les importations courantes, pour une région donnée, en provenance respectivement de l'UE et du reste du monde. t_E^1 et t_E^0 sont respectivement les droits de douanes imposés aux produits européens en fin et début de période avec $t_E^1 < t_E^0$. Le terme σ_M représente l'élasticité de substitution entre les importations provenant d'UE et celles provenant du reste du monde, dans la région donnée. Le détournement de commerce dépend alors :

du niveau courant des importations provenant de l'UE et du reste du monde ;

du pourcentage de variation (réduction dans ce cas-ci) des tarifs faisant face à des importations d'UE avec des tarifs inchangés pour les produits provenant du reste du monde ;

et de l'élasticité de la substitution des importations entre les deux sources. Plus la valeur de l'élasticité de substitution est élevée, plus le détournement de commerce sera important.

Effet sur le commerce

L'effet global sur le commerce peut être obtenu en sommant la création et le détournement de commerce. Comme indiqué par Laird et Yeats (1986), la sommation des équations (8) et (10) pour un pays peut être faite au travers des produits et/ou des sources. Il est également possible d'effectuer la sommation pour un groupe d'importateurs pour un produit ou un groupe de produits aussi bien que pour une seule source d'approvisionnement ou pour un groupe de fournisseurs.

Effet sur le revenu

La quantification de l'effet sur le revenu à l'aide du modèle WITS/SMART est relativement aisée. Théoriquement, le revenu tarifaire est donné comme le produit du taux d'imposition fiscal (taux de tarif dans ce cas-ci) et de l'assiette de l'impôt (la valeur des importations). Ainsi, avant la variation de l'équivalent ad valorem des barrières aux échanges (tarifaires et non-tarifaires), le revenu tarifaire s'écrit:

$$R_0 = \sum_i \sum_k t_{ijk}^0 P_{ijk} M_{ijk}$$

Après la variation des tarifs, les nouvelles recettes tarifaires s'écrivent:

$$R_1 = \sum_i \sum_k t_{ijk}^1 P_{ijk} M_{ijk}$$

La perte de revenu issue de la mise en œuvre d'un APE correspond à la différence entre les deux valeurs R_1 et R_0 et qui s'écrit:

$$R = \sum_i \sum_k \Delta t_{ijk} P_{ijk} M_{ijk} \quad (12)$$

L'effet sur le bien-être

A l'instar de l'effet sur les recettes tarifaires, l'évaluation de l'effet sur le bien-être est aisée. C'est la différence de variations équivalente dans les d'équilibre général. Essentiellement, l'effet sur le bien-être est principalement attribué aux avantages que retire le consommateur dans le pays importateur de prix

à l'importation moins élevés¹⁵. Le consommateur va substituer aux produits domestiques ou importés plus chers, des produits importés meilleur marché, car affectés par la réduction tarifaire. Les hausse des importations entraîne un gain net de bien-être pour le consommateur et est mesuré comme suit :

$$w_{ijk} = 0.5(\Delta t_{ijk} \Delta M_{ijk}) \quad (13)$$

Le coefficient 0.5 dresse la moyenne entre l'effet des barrières à l'échange avant et après leur élimination/ réduction. L'équation (13) suppose que l'élasticité de l'offre à l'exportation est infinie. Si ce n'est pas le cas, les prix à l'importation dans les pays importateurs baissera moins que proportionnellement à la baisse des barrières douanières. Par conséquent, alors que l'équation peut être employée pour mesurer l'effet sur le bien-être, ce n'est plus seulement une représentation du surplus du consommateur mais intègre certain élément du surplus du producteur (voir Laird et Yeats 1986).

La base de données WITS

La base de données WITS provient de différentes sources. Les principales sont les bases COMTRADE et TRAINS. Elle est complétée par des données d'EUROSTAT et dans la mesure du possible par des données nationales.

Table 8: Agrégation des régions (GTAP version 5)

Code	Régions agrégées	Régions GTAP
1. EU ¹	Union européenne	Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Royaume Uni, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède, Hongrie, Pologne, Reste de l'Association d'Europe Centrale
2. BWA	Botswana	Botswana
3. XSC	Reste de la SACU	Namibie et Afrique du Sud
4. MOZ	Mozambique	Mozambique
5. MWI	Malawi	Malawi
6. TZA	Tanzanie	Tanzanie
7. ZMB	Zambie	Zambie
8. ZWE	Zimbabwe	Zimbabwe
9. UGA	Ouganda	Ouganda

¹⁵ Comme le soulignent Laird et Yeats (1986), dans le cas d'un niveau d'importations préexistant, il n'y a pas de gain net en termes de bien-être. En effet, la réduction tarifaire entraîne simplement une réallocation/transfert de revenu du gouvernement vers les consommateurs.

Code	Régions agrégées	Régions GTAP
10. XSF	Reste de l'Afrique du sud	Autres Afrique du sud (Angola)
11. XSS	Reste de SSA	Reste de l'Afrique Sub-Saharienne, dont les pays de la CEMAC
12. ROW	Autres régions	Australie, Nouvelle-Zélande, Chine, Hong Kong, Japon, Corée, Taiwan, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam, Bangladesh, Inde, Sri Lanka et Reste de l'Asie du sud, Canada, Etats-Unis, Mexique, Amérique Centrale, Caraïbes, Colombie, Pérou, Venezuela, Reste du pacte andin, Argentine, Brésil, Chili, Uruguay et Reste de l'Amérique du sud, Suisse, Reste de l'EFTA, Ancienne Union soviétique, Turquie, Reste du Moyen Orient, Maroc, Reste de l'Afrique du Nord, Reste du monde

Table 9: Agrégation Sectorielle (GTAP version 5)

Code	Secteurs agrégés	Secteurs GTAP
1. Cereals	Grains	Riz brut, Blé, céréales et grains nca
2. Vegetables	Fruits et légumes	légumes, Fruits, Noix,
3. Oilseeds	Graines oléagineuses	Graines oléagineuses,
4. Sugar	Sucre	Canne à sucre, betterave à sucre,
5. Cotton	Cotton	fibres
6. oCrops	Autres récoltes	Récoltes nca
7. Livestock	Animaux et produits animal	Bétail, moutons, chèvre, chevaux, animaux nca, lait cru, laine, cocons de ver à soie
8. Natresources	Ressources naturelles	Sylviculture, Pêche, Charbon, Pétrole, Gaz, Minerais nca
9. Agroproc	Industries agroalimentaires	Viande : bétail, mouton, chèvres, cheval; produits de viande nca, Huile végétale et graisses, Produits laitiers, riz Traité, Sucre, Produits alimentaires nca, Boissons et produits de tabac
10. Lightmanuf	Industries légères	Textiles, vêtements, produits en cuir, produits en bois, produits de papier, édition

Code	Secteurs agrégés	Secteurs GTAP
11. Industry	Secteurs Industriels	Pétrole, produits de charbon, produits Minéraux nca, Produits chimiques, caoutchouc, produits plastiques, métaux Ferreux, métaux nca, produits Métalliques, Véhicules automobiles et pièces détachées, équipement de Transport nca, équipement Électronique, Machinerie et l'équipement nca, produits manufacturés nca
12. Services	Services d'Utilité	Electricité, fabrication et distribution de gaz, eau, construction, communication, services financiers nca, services d'assurance, loisirs et autres services, logements, Admin. pub/Défense/Santé/Education
13. Commerce	Facilitation du commerce	Commerce, transport maritime, transport aérien,

Source: agrégations base de données GTAP Version 5

Annexe 2

Tableau 10 : Impacts des différents scénarios sur les principaux agrégats (simulations en équilibre général)

Tableau C	Variation en %				US\$ million	
	PIB	Imports	Exports	Ter Echg	BC	BE
Scénario 1: Pleine réciprocité						
UE15	0.0044	0.1095	0.05	0.0565	52.7352	1748.8019
CEEC	0.0019	-0.01	0.0211	-0.0058	23.4368	-2.5357
Am Nd	-0.0001	-0.0317	0.0207	-0.0103	529.9121	-83.1632
Japon	-0.0005	-0.0574	0.0493	-0.0214	366.1649	-45.8012
ASS	-0.0129	4.4775	2.3152	-0.5477	-1868.361	-563.9485
Chine	-0.0018	-0.0671	-0.0115	-0.0282	45.5154	-57.3101
RDM	-0.003	-0.0864	-0.0032	-0.0406	850.6011	-921.4965
Scénario 2: Intégration approfondie intra-ASS sans réciprocité						
UE15	-0.0004	-0.0082	0.0045	-0.0048	191.6676	-150.4622
CEEC	-0.0005	-0.0043	0.0049	-0.0018	11.8501	-5.3033
Am Nd	0	-0.0078	0.0092	-0.0042	150.7274	-58.1692
Japon	-0.0001	-0.0106	0.0186	-0.0083	98.9025	-45.1652
ASS	0.4916	2.4112	1.2906	0.2996	-629.7655	1204.2651
Chine	-0.0002	-0.0113	0.0016	-0.0056	15.5255	-16.4879
RDM	-0.0002	-0.0045	0.0014	0.0024	161.0926	27.1114
Scénario 3: Zone de libre-échange						
UE15	0.0079	0.2245	0.2331	0.0194	934.9118	1116.3458
CEEC	0.0030	-0.0696	0.1245	-0.0829	169.0720	-131.7854
Am Nd	-0.0003	-0.0780	0.0751	-0.0349	1437.1685	-438.9070
Japon	-0.0013	-0.1163	0.1579	-0.0693	928.5612	-313.1068
ASS	3.3890	18.2476	8.8278	1.8336	-5484.2998	8028.7661
Chine	-0.0032	-0.1236	0.0051	-0.0557	144.5395	-144.1505
RDM	-0.0040	-0.1205	0.0072	-0.0327	1870.0596	-883.5765

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

Annexe 3

Tableau 11 : Variation de la Production en Afrique sub-saharienne (variation en %)

	Pleine réciprocité	Intégration approfondie	Zone de libre-échange
Céréales	0.0213	0.5554	7.7333
Légumes	-0.2063	0.2536	4.8533
Grain. Oléag.	-0.0199	0.2588	5.0238
Sucre	0.0423	0.4369	12.8798
Coton	0.6788	-0.0293	-3.2957
Récoltes	0.5084	-0.0616	0.9048
Bétail	-0.2478	0.4614	5.5269
Pdts.Orig.Anim.	-0.0189	0.4063	4.9162
Pêche	-0.1151	0.2612	3.4621
Energie	0.1458	-0.2934	-1.9289
Res.Nat	0.2248	-0.1383	-1.7175
Agro-indus.	0.0885	0.4376	12.482
Textiles	-0.6989	1.3384	2.3047
Habillement	-2.6639	2.7493	9.1321
Ind.Bas.Tech.	-4.8511	1.2875	-5.0218
Ind.Moy.Tech.	-3.0865	1.0426	-2.9961
Ind. lourdes	-3.2136	1.2986	-10.7966

Source: Simulations CEA, GTAP V.5.4

Annexe 4 Résultats des simulations en équilibre partiel par Pays-COMESA

Burundi (\$'000)

Tableau 12 : Détournement de commerce au Burundi

Exportateur vers le Burundi	Export
Total COMESA	-229,636
Kenya	-120,658
Ouganda	-69,787
Zambie	-23,494
île Maurice	-10,568
Zimbabwe	-3,38
Rwanda	-1,749
Total Reste de l' Afrique	-229,061
Afrique du Sud	-189,383
Tanzanie	-39,678
Total Reste du Monde	-1321,309

Tableau 13 : Détournement de commerce Djibouti (\$'000)

Exportateur vers Djibouti	Export
Total COMESA	-215,53
Kenya	-110,021
Egypte,	-75,361
Ethiopie (moins Eritrée)	-29,047
île Maurice	-0,526
Ouganda	-0,316
Madagascar	-0,255
Total Reste de l'Afrique	-881,45
Afrique du Sud	-784,612
Tunisie	-93,807
Swaziland	-45,902

Exportateur vers Djibouti	Export
Maroc	-44,327
Sénégal	-5,442
Benin	-0,692
Tanzanie	-0,424
Togo	-0,051
Total Reste du Monde	-9348,95

Source: Simulations, WITS-SMART, CEA

Tableau 14 : Détournement de commerce Ethiopie (\$'000)

Exportateur vers l'Ethiopie	Export
Total COMESA	-3 285,65
Djibouti	-2 385,01
Kenya	-497,229
Egypte	-340,737
Soudan	-22,425
Zimbabwe	-19,563
Madagascar	-8,858
Ouganda	-4,768
Zambie	-3,671
Rwanda	-2,416
Malawi	-0,901
Somalie	-0,075
Total Reset de l' Afrique	-1 347,65
Afrique du Sud	-872,897
Swaziland	-315,109
Niger	-50,71
Sénégal	-35,368
Tunisie	-23,529
Nigéria	-12,814
Mauritanie	-11,961
Algérie	-7,002
Namibie	-5,409
Angola	-3,498
Tanzanie	-2,656
Gambie	-1,72
Gabon	-1,109
Total Reste du Monde	-20 385,65

Tableau 15 : Détournement de commerce Eritrea (\$'000)

Exportateur vers l'Eritrée	Export
Total COMESA	-26,814
Kenya	-22,572
Ouganda	-3,056
Soudan	-0,992
Zimbabwe	-0,194
Total Reste de l'Afrique	-79,757
Afrique du Sud	-76,438
Tunisie	-2,645
Maroc	-0,674
Total Reste du Monde	-1274,91

Source: Simulations, WITS-SMART, CEA

Tableau 16 : Détournement de commerce Malawi (\$'000)

Exportateur vers le Malawi	Export
Total COMESA	-331,74
Zimbabwe	-248,001
Kenya	-62,446
Zambie	-11,435
Ouganda	-5,262
Maurice	-2,4
Egypte	-1,624
Madagascar	-0,401
Ethiopie(moins l'Eritrée)	-0,175
Total Reste de l'Afrique	-4080,02
Afrique du Sud	-3 933,76
Mozambique	-93,409
Tanzanie	-18,07
Botswana	-14,366
Swaziland	-11,05
Sénégal	-1,771
Nigéria	-1,535
Namibie	-1,432
Niger	-1,146
Total Reste du Monde	-2133,61

Source: Simulations, WITS-SMART, CEA

Tableau 17 : Détournement de commerce Zimbabwe (\$'000)

Exportateur vers le Zimbabwe	Export
Total COMESA	-253,78
Zambie	-105,236
île Maurice	-53,063
Kenya	-35,493
Egypte	-30,663
Malawi	-27,574
Seychelles	-0,877
Soudan	-0,404
Ouganda	-0,242
Congo, Dem. Rep.	-0,16
Ethiopie(moins l' Eritrée)	-0,066
Total Restede l' Afrique	-11749,52
Afrique du Sud	-11 450,87
Botswana	-210,399
Swaziland	-44,119
Mozambique	-9,213
Nigéria	-8,158
Ghana	-7,215
Mali	-4,091
Sénégal	-2,748
Tanzanie	-2,586
Namibie	-2,08
Maroc	-1,874
Niger	-1,751
Gabon	-1,313
Total Reste du Monde	-5629,953

Source: Simulations, WITS-SMART, CEA

Tableau 18 : Détournement de commerce Zambie (\$'000)

Exportateur vers la Zambie	Export
Total COMESA	-433,07
Zimbabwe	-289,687
Kenya	-68,053
Malawi	-24,691
Maurice	-22,148
Egypte.	-16,057
Congo, Dem. Rep.	-8,042
Ethiopie(moins l'Eritrée)	-2,947
Ouganda	-0,98
Soudan	-0,322
Rwanda	-0,073
Madagascar	-0,03
Eritrée	-0,023
Burundi	-0,019
Total Reste de l'Afrique	-6544,85
Afrique du Sud	-6 413,25
Tanzanie	-57,599
Botswana	-40,521
Swaziland	-6,436
Mozambique	-5,704
Namibie	-5,201
Lesotho	-4,791
Nigéria	-3,128
Tunisie	-2,794
Niger	-2,559
Gambie	-1,411
Total Reste du Monde	-3380,23

Source: Simulations, WITS-SMART, CEA

Tableau 19 : Détournement de commerce Ouganda (\$'000)

Exportateur vers l'Ouganda	Export
Total COMESA	-1236,65
Kenya	-1119,099
Egypte	-59,988
Maurice	-31,371
Zimbabwe	-10,208
Malawi	-3,733
Ethiopia(moins l'Eritrée)	-3,174
Eritrée	-3,055
Congo, Dem. Rep.	-2,971
Zambie	-1,31
Rwanda	-1,292
Soudan	-0,285
Madagascar	-0,153
Djibouti	-0,008
Total Reset de l'Afrique	-1149,83
Afrique du Sud	-1 016,25
Tanzanie	-72,243
Swaziland	-16,745
Nigéria	-8,277
Namibie	-6,615
Botswana	-5,089
Maroc	-4,539
Niger	-3,105
Mali	-3,036
Ghana	-2,686
Côte d'Ivoire	-2,598
Cameroun	-2,184
Congo, Rep.	-1,702
Mozambique	-1,673
Total Reste du Monde	-6631,17

Source: Simulations, WITS-SMART, CEA

Tableau 20 : Détournement de commerce Soudan (\$'000)

Exportateur vers le Soudan	Export
Total COMESA	1 232,86
Kenya	-1 168,87
Ouganda	-63,784
île Maurice	-0,206
Total Reste de l'Afrique	-871,33
Afrique du Sud	-780,061
Tunisie	-66,306
Maroc	-24,963
Total Reste du Monde	-31 398,30

Source: Simulations, WITS-SMART, CEA

Tableau 21 : Détournement de commerce Seychelles (\$'000)

Exportateur vers les Seychelles	Export
Total COMESA	-371,749
île Maurice	-331,606
Kenya	-36,182
Madagascar	-1,989
Zambie	-1,068
Zimbabwe	-0,618
Egypte	-0,286
Total Reste de l'Afrique	-790,77
Afrique du Sud	-758,011
Swaziland	-31,641
Total reset du Monde	-1564,04

Source: Simulations, WITS-SMART, CEA

Tableau 22 : Détournement de commerce Rwanda (\$'000)

Exportateur vers le Rwanda	Export
Total COMESA	-749,24
Kenya	-451,414
Uganda	-209,007
Egypte	-63,429
Congo, Dem. Rep.	-8,595
Burundi	-7,701
Zimbabwe	-2,927
Zambie	-2,409
Ethiopie (moins l'Eritrée)	-2,276
île Maurice	-1,344
Madagascar	-0,11
Soudan	-0,028
Total Reset de l'Afrique	-588,52
Afrique du Sud	-313,523
Tanzanie	-245,505
Swaziland	-5,106
Cameroun	-5,069
Mozambique	-3,929
Nigéria	-3,51
Gabon	-2,712
Sénégal	-2,382
Guinée	-2,26
Congo, Rep.	-1,548
Mali	-1,099
Total Reste du Monde	-1701,11

Source: Simulations, WITS-SMART, CEA

Tableau 23 : Détournement de commerce île Maurice (\$'000)

Exportateur vers l' île Maurice	Export
Total COMESA	-2 864,04
Egypte	-2 339,75
Madagascar	-268,539
Zimbabwe	-136,836
Kenya	-97,087
Seychelles	-21,194
Total Reste de l'Afrique	-10222,01
Afrique du Sud	-9 765,89
Swaziland	-383,266
Maroc	-31,355
Namibie	-10,543
Tanzanie	-8,651
Mozambique	-7,687
Tunisie	-4,521
Botswana	-2,457
Nigéria	-2,208
Sierra Leone	-1,322
Total Reste du Monde	-31864,04

Source: Simulations, WITS-SMART, CEA

Tableau 24 : Détournement de commerce Madagascar (\$'000)

Exportateur vers Madagascar	Export
Total COMESA	-248,092
île Maurice	-219,577
Egypte.	-15,681
Kenya	-11,946
Zimbabwe	-0,36
Ouganda	-0,236
Seychelles	-0,222
Rwanda	-0,028
Zambie	-0,027
Burundi	-0,007
Congo, Dem. Rep.	-0,003
Djibouti	-0,003
Ethiopie(moins l'Eritrée)	-0,002
Total Reste de l'Afrique	-416,924
Afrique du Sud	-274,524
Swaziland	-49,238
Maroc	-44,77
Tunisie	-24,838
Côte d'Ivoire	-15,003
Sénégal	-2,516
Tanzanie	-1,924
Nigéria	-1,075
Total Reste du Monde	-3421,541

Source: Simulations, WITS-SMART, CEA

Tableau 25 : Détournement de commerce Kenya (\$'000)

Exportateur vers le Kenya	Export
Total COMESA	-2 426,33
Egypte	-1 789,21
Zimbabwe	-350,116
Ouganda	-112,162
Zambie	-58,107
Seychelles	-27,836
Soudan	-25,357
Malawi	-23,969
Ethiopia (moins l'Eritrée)	-23,21
Rwanda	-9,818
Madagascar	-4,087
Eritrée	-1,953
Burundi	-0,459
Djibouti	-0,049
Total Reste de l'Afrique	-10 344,25
Afrique du Sud	-9 265,14
Mauritanie	-336,689
Tanzanie	-327,971
Swaziland	-121,249
Namibie	-115,179
Nigéria	-29,073
Mozambique	-25,861
Sénégal	-23,425
Maroc	-21,255
Guinée	-17,427
Congo, Rep	-13,646
Gambie	-13,366
Niger	-12,582
Sierra Leone	-7,767
Ghana	-3,012
Botswana	-2,558
Somalie	-1,858
Mali	-1,397

Cameroun	-1,175
Guyane	-1,045
Total Reste du Monde	-47 727,84

Source: Simulations, WITS-SMART, CEA

Tableau 26 : Détournement de commerce RD Congo (\$'000)

Exportateur vers RD Congo	Export
Total COMESA	-134,193
Ouganda	-134,193
Total Reste de l'Afrique	-4 571,00
Afrique du Sud	-4 571,00
Total Reste du Monde	-2134,253

Source: Simulations, WITS-SMART, CEA

Autres documents de l'CAPC

- No.1 Les processus de création du marché commun africain: une vue d'ensemble
- No. 2 Cancún and Post-Cancún Briefing Papers on Africa and the Doha Development Agenda: *The Current State of Play in the Negotiations*
- No. 3 Trade Liberalization under the Doha Development Agenda: Options and Consequences for Africa
- No. 4 Trade Facilitation to Integrate Africa into the World Economy
- No. 5 Fiscal Implications of Trade Liberalization on African Countries
- No. 6 Trade Liberalization and Development: *Lessons for Africa*
- No. 7 Libéralisation commerciale et développement: *Quelles leçons pour l'Afrique?*
- No. 8 Exclure l'Afrique des marchés? *Evaluation de l'accès aux marchés pour les pays africains*
- No. 9 Economic and Statistical Analyses of Trade Capacity Building in Sub-Saharan Africa
- No. 10 Economic and Welfare Impacts of the EU-Africa Economic Partnership Agreements
- No. 11 Unrestricted Market Access for sub-Saharan Africa: Important Benefits with Little Cost to the QUAD
- No. 12 Trade Preferences and Africa: The State of Play and the Issues at Stake
- No. 13 Assessing the Consequences of the Economic Partnership Agreement on the Rwandan Economy
- No. 14 Doha Round entre promesses, désillusions et résignations
- No. 15 Évaluation de l'impact de l'Accord de partenariat économique entre les pays de la CEMAC et l'Union européenne
- No. 16 Peut-on mettre la globalisation au service du développement?
- No. 17 Comment sauver le textile maghrébin?
- No. 18 Le cycle de Doha peut-il bénéficier à l'industrie africaine?
- No. 19 Facilitation du commerce intra-africain: Démanteler les barrières pour le commerce intra-africain
- No. 20 Pourquoi l'Afrique s'est-elle marginalisée dans le commerce international?
- No. 21 Foreign Direct Investment in Africa: Performance, Challenges and Responsibilities
- No. 22 Effets des accords de partenariat économique entre l'UE et l'Afrique sur l'économie et le bien-être
- No. 23 Evaluation de l'impact de l'accord de partenariat économique entre les pays de la COMESA et l'Union européenne